1727

2710 T

John Carter Brown
Library
Brown University

JOHN CARTER BROWN

LIBRARY

Purchased from the

Trust Fund of

Lathrop Colgate Harper

LITT. D.

Amerique

Cuba, galions, la Havane

LETTRES
ET
MEMOIRES
QUE
LES MINISTRES DES COURS
DE LA GRANDE-BRETAGNE,
DE FRANCE & D'ESPAGNE

Se ſont depuis quelques mois écrits & envoyez réciproquement ſur la ſituation préſente des Affaires de l'*Europe*;

Traduits de l'Anglois.

A LA HAYE,
Chez JEAN VAN DUREN, 1727.

AVIS DU LIBRAIRE.

*JE ne doute pas que le Public, toûjours attentif aux affaires importantes dont l'*Europe *eſt agitée, ne reçoive agréablement ce Recueil. J'oſe même avancer que le Lecteur y trouvera d'autant plus de plaiſir, qu'il ſatisfera parfaitement ſa curioſité; puiſque c'eſt un aſſemblage de pièces qui ſont relatives à toutes les affaires politiques d'aujourdhui, & que la Cour* Britannique *a trouvé à propos de faire imprimer. On aura ſoin de donner d'abord la ſuite des pièces les plus curieuſes qui paroitront en* Angleterre, *ou ailleurs, ſur la même matière.*

LETTRES & MEMOIRES &c.

Extraits de Lettres que le Marquis de la *Paz* a écrites au Marquis de *Pozobueno*, & que celui-ci a communiquées au Duc de *Newcastle*.

Extrait d'une Lettre du Marquis de la Paz *au Marquis de* Pozobueno, *du 25. Mai* 1726.

IL eſt bien notoire dans le Monde, quelle a été la confiance que le Roi a témoignée à la perſonne du Duc de *Ripperda*, les honneurs dont il l'a comblé, & les emplois auxquels Sa Majeſté a bien voulu l'élever. Perſonne n'ignore quelle a été ſa grande bénignité, lorſqu'ayant réſolu de l'éloigner du maniement des affaires, il lui avoit aſſigné une penſion annuelle de trois mille piſtoles, juſqu'à ce qu'il fût employé d'une manière convenable dans le ſervice du Roi. Tout le monde eſt ici

informé, qu'après avoir accepté par écrit la penſion que Sa Majeſté lui accordoit, il en a témoigné la plus humble & la plus reſpectueuſe reconnoiſſance au Roi, pour la bonté, pitié & honneur qu'il vouloit bien lui faire, en le traitant avec tant de douceur & de bénignité. Bien loin de s'en tenir à ſes expreſſions, il executa très inconſiderément, ce que peutêtre il avoit auparavant conçu dans ſon eſprit, de ſe réfugier, avant que 24. heures fuſſent expirées après ſon éloignement des affaires, dans l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*, accompagné de l'Ambaſſadeur de *Hollande*, dans ſon Caroſſe, faiſant tranſporter cette même nuit furtivement, ſur des Mulets de l'Ambaſſadeur, les meubles & les choſes les plus précieuſes du Duc, chez l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*, où le Duc de *Ripperda* ſe trouvoit, & de là il rendit compte à Sa Majeſté par un billet qu'il m'adreſſa, qu'il avoit choiſi cette Maiſon, comme un azile contre les inſultes qu'il craignoit de la part du Peuple de *Madrid*. Cela a été ſi public, que le détail en ſeroit fâcheux & ennuyeux, ſi on vouloit en faire une plus ample diſcuſſion; mais il eſt auſſi indiſpenſable de ſpécifier à Votre Excellence ce qui eſt arrivé dans l'interieur de cette affaire, afin qu'au même tems que l'on publiera l'enlevement du Duc de *Ripperda* fait ce matin par ordre de Sa Majeſté, Votre Excellence ſoit informée avec quel poids & avec quelle mûre déliberation le Roi a procedé dans cette occaſion, auſſi-bien que des juſtes motifs qui l'ont obligé, & même forcé à prendre cette dernière réſolution.

D'abord que le Duc de *Ripperda* eût fait ſavoir ſa retraite chez l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*, qui en rendit lui même compte au Roi, dans une audience qu'il avoit demandée qui lui fût accordée ſur le champ, & dans laquelle il engagea ſa parole de répondre de la perſonne du Duc; Sa Majeſté réſolut proviſionnellement, & pour plus grande précaution contre ſon évaſion, s'il en formoit le deſſein, que quelques Soldats de ſes Gardes à pié occupaſſent d'une manière tranquille les avenues de la Maiſon de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*, & ſe poſtaſſent dans le voiſinage; & l'on eut ſoin en même tems de lui communiquer cette réſolution, lui ſignifiant que, quoique Sa Majeſté ſe repoſât entièrement ſur

ſa

ſa parole d'honneur, cependant, comme les précautions qu'il pouvoit prendre pouroient ne pas être ſuffiſantes, pour éviter quelque déſordre que le Duc pouroit cauſer, Sa Majeſté, pour une plus grande ſureté, avoit pris cette réſolution, ſans que l'Ambaſſadeur en pût concevoir aucune méfiance.

Après cela Sa Majeſté eut la bonté de faire faire à cet Ambaſſadeur, les repreſentations les plus convenables pour l'informer que le Roi ayant conſideré le ſpécieux prétexte du Duc, par rapport à la crainte qu'il avoit du Peuple, pour juſtifier ſa retraite & ſoutenir l'immunité de la Maiſon, Sa Majeſté vouloit bien lui offrir, que l'on prendroit les précautions convenables pour ſa ſureté, & pour le mettre à couvert de toute inſulte, crainte & apprehenſion, déclarant audit Ambaſſadeur, combien il ſeroit de ſon Royal agrément, que le Duc ſe retirât de ſa Maiſon, & qu'il ſe ſervît de cet expedient, qui feroit ceſſer d'abord tous les motifs qu'il avoit eus pour chercher l'azile dans ſa Maiſon, & pour y reſter.

L'Ambaſſadeur répondit, qu'en conſequence de l'offre de Sa Majeſté, il avoit ſondé l'eſprit du Duc, qui lui avoit dit, qu'il étoit très certain qu'il avoit aſſuré le Roi par écrit, qu'il n'avoit pas eu d'autres motifs pour ſe prévaloir de l'azile de ſa Maiſon, que la crainte qu'il avoit conçue de la haine que le Peuple de *Madrid* lui portoit, mais qu'enviſageant préſentement Sa Majeſté comme irritée de ſa témerité, & craignant juſtement les effets de ſon indignation Royale, il ſe voyoit obligé de ne point accepter l'expedient qu'on lui avoit propoſé, mais de reſter dans l'azile de cette Maiſon pour ſa ſureté.

Malgré l'obſtination avec laquelle on a ſoutenu une ſi grande atteinte faite à l'autorité d'un Souverain dans ſa propre Cour, qui s'eſt ſervi de moyens ſi doux & ſi benins, lorſque dans l'inſtant il pouvoit employer ſon pouvoir, Sa Majeſté étoit cependant encore diſpoſée à agir avec douceur, & fit faire de nouvelles repreſentations à l'Ambaſſadeur, pour lui faire voir le préjudice & les conſequences qui réſulteroient contre ſa Souveraine autorité ſur ſes Miniſtres, ſi on vouloit diſſimuler la témerité du Duc, & avoir égard aux propoſitions qu'il oſoit lui faire, parcequ'il

s'imaginoit être abſolument hors de tout danger, par l'immunité de la Maiſon de l'Ambaſſadeur. On lui repreſenta en même tems le ſcandale de cet exemple, qui autoriſeroit les Miniſtres de Sa Majeſté & ceux de tout autre Souverain, à manquer à leur devoir avec impunité, dans l'eſperance de pouvoir enſuite ſe réfugier dans la Maiſon d'un Miniſtre public, & ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leur Souverain, en ſa préſence & même dans ſa propre Cour.

Toutes ces raiſons & réflexions lui furent inſinuées, afin qu'il pût ſolliciter plus efficacement le Duc, & l'engager à quitter ſa Maiſon, auſſi-bien qu'à ſe ſervir, ſans aucune reſtriction, de l'expedient que Sa Majeſté avoit offert au Duc pour ſa ſureté. A cette ſeconde repreſentation l'Ambaſſadeur répondit, que toutes les inſtances qu'il avoit faites au Duc avoient été inutiles & infructueuſes ; & que tout ce à quoi il l'avoit pu porter, étoit de prier très humblement Sa Majeſté de vouloir bien lui permettre de ſe retirer pour quelques jours dans un Couvent, ce qui feroit ceſſer le ſcandale qui provenoit de ſon ſéjour dans la Maiſon d'un Miniſtre étranger, & lui donneroit le tems de faire paroitre clairement ſon innocence.

Tout cela ne fut pas ſuffiſant pour déterminer Sa Majeſté à uſer de ſon pouvoir, ſans prendre les avis les plus meurs pour ſon entière ſatisfaction ; & elle réſolut de conſulter ſon Conſeil Royal, & de lui repreſenter toutes les circonſtances du cas, afin qu'avec connoiſſance de cauſe, ce Conſeil pût conſiderer attentivement, ſi, ſans violer le Droit des gens, & les Privilèges qui y ſont réciproquement conſiderez & compris, comme appartenant à des Miniſtres repreſentans, le Roi pouvoit uſer de force & faire enlever le Duc de *Ripperda* de la Maiſon de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*.

Le Conſeil Royal de *Caſtille* fut duement convoqué & pleinement aſſemblé pour cet effet, & ayant examiné cette affaire à fond, & fait une attention ſérieuſe à toutes ſes circonſtances, l'avis qu'il donna au Roi fut, que le crime du Duc étoit un des plus grands qui puiſſent ſe commettre en fait de Leze-Majeſté ; qu'il y en avoit peu qui puſſent l'égaler dans ſes circonſtances ;

qu'il

qu'il y avoit lieu de craindre que ſes conſequences ne le rendiſſent encore plus énorme; que l'on ne pouvoit douter, que, dans des Crimes de Leze-Majeſté, non ſeulement les Maiſons des Ambaſſadeurs, mais les Egliſes même ne pouvoient pas ſervir d'azile aux Criminels; que ſoutenir le contraire, ce ſeroit faire ſervir à la ruine & à la deſtruction des Nations, ce que le Droit des gens a introduit pour le maintien de leurs Gouvernemens & de leurs correſpondances, en permettant que l'azile accordé aux demeures des Ambaſſadeurs, en conſideration des Souverains qu'ils repreſentent, lequel ne s'eſt jamais étendu qu'à des crimes ordinaires, & non pas même dans toutes les Cours, puiſſe favoriſer des Sujets qui ont ſous leur direction toutes les forces & le maniement des Finances des Royaumes, dont ils ſavent les ſecrets, lorſqu'ils commettent des crimes dans leurs emplois; choſe la plus pernicieuſe qui puiſſe jamais entrer dans l'imagination d'aucun Homme, & également préjudiciable à tous les Etats & Princes du Monde. Car, ſi cette maxime étoit établie, ils ſeroient obligez de maintenir, ſouffrir & tolerer dans leurs propres Cours tous ceux qui machineroient & travailleroient à leur ruine; & il eſt évident que dans de tels cas & des circonſtances ſi hideuſes, on doit préſumer que le Roi d'*Angleterre* ne les approuveroit pas dans ſon Ambaſſadeur, & ne le deffendroit pas, parceque ces cas ne ſont pas compris parmi ceux qui ſont admis par le Droit des gens, & à cauſe du préjudice qu'un tel exemple pouroit lui cauſer à lui-même.

En conſequence de ce rapport & des raiſons ſi ſolides, ſi claires & ſi inconteſtablement bien fondées, & ſur le conſentement unanime des Directeurs de ſa conſcience, Sa Majeſté réſolut enfin de faire enlever le Duc de *Ripperda* de la Maiſon de l'Ambaſſadeur, avec ordre de le conduire au Chateau de *Segovie*. Pour cet effet Sa Majeſté nomma Don *Louis Cuellar*, Chevalier de l'ordre de St. *Jaques*, & un des Alcades de la Cour, qui étoit aſſiſté d'un détachement des Gardes du Corps, commandé par Don *François Valanza* Maréchal de camp, Commandeur Major de *Caſtille* dans l'ordre de St. *Jaques*, & Adjudant géneral des Gardes du Corps, & lui ordonna que ce jourdhui ſamedi 25. Mai,

Mai, auſſi-tôt que les portes de la Maiſon de l'Ambaſſadeur ſeroient ouvertes, il y entreroit, & ſe ſaiſiroit du Duc de *Ripperda*, pour le conduire avec une Garde ſuffiſante au Chateau de *Segovie*, après avoir pris tous les papiers qu'il pouvoit avoir, & ſans négliger rien pour la ſureté de tous ceux qu'on pouroit trouver dans ſes coffres ou ailleurs; le chargeant très expreſſément, qu'en cas que l'Ambaſſadeur voulût réſiſter, ledit Don *Louis Cuellar* & le Maréchal de Camp s'acquiteroient de leur devoir, avec tous les égards & le reſpect dû à ſon Caractère, avant que d'en venir à l'execution; mais que ſi cela ne ſuffiſoit pas entièrement, ils euſſent à uſer de force pour ſe ſaiſir de la perſonne du Duc.

Avant que de rien executer, j'ai, par ordre de Sa Majeſté, informé l'Ambaſſadeur d'*Angleterre* de tout cela, en le déchargeant de la parole qu'il avoit donnée: Et en conſequence de tout ce que deſſus, le Duc de *Ripperda* a été enlevé ce matin, ſans aucun ſcandale ni trouble; & ledit Don *Louis Cuellar* l'a conduit au Chateau de *Segovie* dans ſon caroſſe, eſcorté de quelques Gardes du Corps, afin qu'il y puiſſe être en ſûreté, entièrement à ſon aiſe, & à couvert des vaines inſultes qu'il apprehendoit ſans fondement.

Sa Majeſté m'a ordonné d'informer Votre Excellence des particularitez de toute cette affaire, afin que vous ſachiez de quelle manière juſtificative le Roi en a uſé dans cette occaſion, & tout ce qui a précedé la juſte réſolution de Sa Majeſté ſur ce ſujet, pour faire part à Sa Majeſté *Britannique* & à ſa Cour de la verité du fait, & de tout ce qui eſt arrivé dans cette rencontre.

Extrait d'une autre Lettre du Marquis de la Paz *au Marquis de* Pozobueno.

COmme le cas imprevu qui vient d'arriver, uniquement par la témerité & la grande imprudence du Duc de *Ripperda*, a été ſi contraire à l'inclination du Roi, comme il le paroit très clairement par toutes les circonſtances qui l'ont accompagné, & que j'ai décrites très amplement dans une autre Lettre à Vôtre Excel-

Excellence; & que le désir très sincère du Roi, pour conserver & maintenir l'harmonie & la correspondance la plus étroite & la plus parfaite avec Sa Majesté *Britannique*, n'en a point été altéré: Sa Majeste m'a ordonné de signifier à Vôtre Excellence, que, quand vous rendrez compte à Sa Majesté *Britannique* de ce qui est arrivé, vous l'assurerez en même tems de l'amitié sincère & inalterable que le Roi de son côté conserve à son égard; &, pour lui en donner une preuve, Vôtre Excellence doit lui representer, le plus clairement qu'il sera possible, les égards que Sa Majesté a eu la bonté de témoigner pour son Ambassadeur & pour sa Maison, ayant differé tant de jours, après que le Duc s'y fût réfugié, sa dernière résolution pour l'en tirer, quoiqu'il fût en son pouvoir de le faire dès le moment qu'il s'y étoit rendu; Sa Majesté étant informée que les Privilèges des Maisons des Ambassadeurs ne s'étendent pas jusqu'au cas en question. C'est ce que Vôtre Excellence aura à executer ponctuellement, car telle est la volonté expresse du Roi.

A *Madrid* le 25. Mai, 1726.

Mémoire de Monsieur Stanhope *au Roi d'*Espagne, *du* 13. *Juillet* 1726.

SIRE,

LE soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté *Britannique* ayant reçu ordre de communiquer à Vôtre Majesté les sentimens du Roi son Maître, au sujèt du refuge que le Duc de *Ripperda* a pris dans sa Maison à *Madrid*, & de ce qu'il en a été enlevé par force, en vertu des ordres de Vôtre Majesté; & ayant en même tems reçu la copie d'une Lettre que le Duc de *Newcastle* Ministre & Sécretaire d'Etat a eu ordre d'écrire à M. de *Pozobueno* Ministre de Vôtre Majesté à *Londres*, & dans laquelle il découvre amplement les sentimens du Roi sur cette Affaire: Ledit Ambassadeur juge qu'il ne peut mieux s'acquiter de ce devoir, qu'en remettant

à Vôtre Majeſté la copie ci-jointe de ladite Lettre, comme contenant litteralement tout ce qu'il lui a été ordonné de repreſenter à cette occaſion; ſans y rien ajouter de ſon chef, ſinon de prier très humblement Vôtre Majeſté de vouloir bien avoir égard aux ſolides & juſtes raiſons qui y ſont alleguées; ſe promettant de la haute ſageſſe & juſtice de Vôtre Majeſté toute la réparation néceſſaire de la violence faite aux Immunitez des Miniſtres publics, & de lui faire communiquer la réſolution que Vôtre Majeſté trouvera à propos de prendre dans ce cas important, afin qu'il puiſſe en rendre compte au Roi ſon Maître.

Fait à *Madrid* le 13. Juillet 1726.

GUIL. STANHOPE.

Lettre du Duc de Newcaſtle *au Marquis de* Pozobueno. *De* Whitehall *le* 20. *Juin* 1726.

MONSIEUR,

J'Ai remis au Roi, il y a quelque tems, comme je l'ai déja fait ſavoir à Vôtre Excellence les deux Extraits de Lettres que vous m'avez fait l'honneur de me délivrer, l'un concernant le refuge que le Duc de *Ripperda* a pris dans la Maiſon de l'Ambaſſadeur du Roi à *Madrid*, & la manière violente dont il en a été enlevé par ordre de Sa Majeſté *Catholique*; l'autre que vous me donnâtes en même tems, contenant les aſſurances les plus fortes du déſir de ſadite Majeſté, pour conſerver & entretenir une parfaite harmonie & bonne correſpondance avec le Roi mon Maître. Vôtre Excellence ne doit pas être ſurpriſe de n'avoir pas plûtôt reçu une réponſe ſur une affaire auſſi importante, que celle dont il s'agit, lorſqu'Elle voudra bien ſe ſouvenir que, quoique la première Lettre de Mr. *Stanhope* ſur ce ſujet fût de la même date que la vôtre, ſavoir du 25. Mai, elle n'eſt cependant parvenue

venue au Roi que le 10. Juin au ſoir; & que la cauſe de ce retardement a été, que le Courier de l'Ambaſſadeur, qui ne partit qu'une heure après celui qui avoit été dépêché pas vôtre Cour, à été arrêté ſept jours à *Vittoria:* Et même cette Lettre, comme il paroit par ſa date, ayant été envoyée dans un tems où il ſe trouvoit dans une extrême perplexité, au ſujet de ce qui venoit de lui être fait, il ne pouvoit qu'écrire en géneral & confuſément dans l'embaras où il étoit, & ſe réferoit pour une relation plus diſtincte & plus particulière, à ce qu'il enverroit par une perſonne qu'il promettoit de dépêcher de *Madrid* peu de jours après. Vous concevrez facilement, *Monſieur*, que Sa Majeſté, avant que d'être exactement & entièrement informée du fait dans toutes ſes circonſtances, ne pouvoit ſe déterminer ſur la réponſe qu'Elle feroit touchant une affaire ſi délicate & ſi importante, qui intereſſe ſi fort non ſeulement la gloire & la dignité de cette Couronne, mais auſſi celle de tous les Souverains, ſans même excepter Sa Majeſté *Catholique*. Cette perſonne étant depuis arrivée, & le Roi en ayant eu pleine information, j'ai préſentement ordre de vous communiquer les ſentimens de Sa Majeſté ſur une affaire auſſi deſagréable.

Pour venir au fait, je dois commencer par vous dire, que Sa Majeſté ne prétend pas que les Miniſtres publics puiſſent proteger des perſonnes qui ſont au ſervice de Princes chez qui elles réſident, ou qui ſont accuſées de quelque crime contre eux: Et Sa Majeſté a remarqué avec plaiſir, que ſon Ambaſſadeur n'a jamais eu une telle penſée, comme il paroit évidemment par la conduite de Mr. *Stanhope* envers le Duc de *Ripperda*, lorſqu'à ſon retour de ſa Maiſon de campagne, il le trouva inopinément chez lui, avec l'Ambaſſadeur de *Hollande*. Son Excellence commença par faire les perquiſitions néceſſaires, pour être parfaitement informée du cas; comme, dans quelle ſituation il étoit à l'égard de Sa Majeſté *Catholique*, & quelles raiſons l'avoient porté à chercher cet azile, afin qu'elle pût mieux regler ſa conduite à cette occaſion, & juger s'il étoit convenable de lui permettre de reſter dans ſa Maiſon.

La première queſtion que Mr. *Stanhope* lui fit, & qui effecti-

 vement

vement étoit la plus eſſentielle, fut, s'il avoit encore quelque Emploi ſous Sa Majeſté *Catholique*, ou ſi en quelque manière que ce fût, il étoit encore à ſon ſervice? A quoi le Duc répondit que non; que la veille Sa Majeſté, à ſa requiſition, l'avoit entièrement remercié & déchargé de tous ſes Emplois. La ſeconde queſtion que ſon Excellence lui fit, fut, s'il avoit quelque lieu de croire qu'il fût en diſgrace & mal dans l'éſprit du Roi d'*Eſpagne*, ou s'il appréhendoit que Sa Majeſté *Catholique* eût deſſein de le charger de quelque accuſation, & de le faire pourſuivre pour quelque crime ou malverſation, qu'il auroit commis dans ſon Miniſtère; parceque, dans l'un ou l'autre cas, il ne trouveroit aucun encouragement, moins encore aucune protection de la part de ſon Excellence? Le Duc lui répondit que, bien loin d'être diſgracié, & encore moins ſoupçonné, ou en danger de ſe voir accuſé d'aucun Crime, le Roi d'*Eſpagne* avoit eu la bonté de lui accorder une penſion de trois mille Piſtoles par an, en recompenſe de ſes ſervices; &, s'appercevant que ce qu'il lui avoit dit n'avoit pas fait ſur l'eſprit de ſon Excellence toute l'impreſſion qu'il en eſperoit, il lui montra une Lettre originale dont je joins ici la copie, & par laquelle le Marquis de la *Paz* lui marque, au nom de Sa Majeſté *Catholique*, que, ſuivant ce que le Duc lui-même avoit déſiré, Sa Majeſté conſentoit qu'il ſe démît de ſes Emplois, & lui faiſoit la faveur de lui accorder une penſion de trois mille Piſtoles par an, juſqu'à ce qu'Elle l'employât à l'avenir à ſon ſervice, de la manière dont cela lui paroitroit le plus convenable. Tout cela n'ayant pas encore ſatisfait ſon Excellence, elle voulut ſavoir les motifs qu'il avoit pour venir lui demander la protection de ſa Maiſon. Le Duc répliqua, que ce n'étoit par aucune crainte de quelque violence de la part de Sa Majeſté *Catholique*, de qui il venoit de recevoir une marque auſſi évidente de ſa faveur & de ſa bonté, que la penſion qu'Elle lui avoit accordée; mais qu'il craignoit pour ſa vie, à cauſe de la malice inveterée de ſes Ennemis, & la rage & la fureur de la Populace qui ce même jour-là avoit inſulté ſes Domeſtiques, & déclaré publiquement que la nuit elle iroit attaquer ſa Maiſon, & le déchirer en pièces.

Quoi-

Quoique la ſuſdite Lettre du Marquis de la *Paz* fût plus que ſuffiſante pour convaincre Mr. *Stanhope*, que le Duc de *Ripperda* n'étoit ni au ſervice du Roi *Catholique*, ni ſoupçonné d'aucun crime, mais qu'au contraire Sa Majeſté *Catholique* venoit de lui donner des marques toutes récentes de ſa bonté; cependant Mr. *Stanhope*, toûjours ſoigneux de ne rien faire qui pût être deſagréable au Roi d'*Eſpagne*, ne voulut point promettre à ce Duc une retraite dans ſa Maiſon, ſans en donner auparavant connoiſſance à Sa Majeſté *Catholique*, & ſans être informé de ſes ſentimens ſur ce ſujet. Il engagea premièrement M. de *Ripperda* à envoyer par écrit au Sécrétaire d'Etat les motifs de ſa retraite, & le lendemain, 16. du même mois, ſon Excellence eut à cette occaſion audience du Roi *Catholique*. Après lui avoir fait un rapport exact & ſincère de tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & le Duc, Mr. *Stanhope* fut aſſez heureux d'être aſſuré par la propre bouche de Sa Majeſté *Catholique*, que ſa conduite ne lui avoit point déplu, quelque raiſon qu'Elle eût d'être mécontente du Duc de *Ripperda*, pour s'être réfugié dans la Maiſon d'un Miniſtre étranger. Le Roi *Catholique* ajouta que le Duc lui avoit demandé un paſſeport, pour pouvoir ſe retirer en *Hollande*; mais qu'il ne pouvoit le lui accorder, juſqu'à ce qu'il lui eût remis divers papiers de conſequence pour ſon ſervice, qu'il avoit entre ſes mains; & Sa Majeſté exigea de Mr. *Stanhope* de lui promettre, qu'il ne permettroit point au Duc de s'échaper de ſa Maiſon, juſqu'à ce qu'Elle eût fait faire une liſte de tous ſes papiers, & qu'Elle les eût envoyé chercher, ce qui devoit ſe faire le lendemain. Mr. *Stanhope* y conſentit, & engagea ſa parole pour garder ſurement la perſonne du Duc de *Ripperda* : C'étoit là tout ce que le Roi d'*Eſpagne* lui avoit demandé. L'approbation de Sa Majeſté *Catholique* à tout ce que Mr. *Stanhope* avoit fait, ne peut être plus fortement confirmée, que par la lettre dont je joins ici une copie, que le Marquis de la *Paz* lui écrivit le même jour, & dans laquelle il lui dit, que Sa Majeſté *Catholique* avoit une entière confiance dans la parole que ſon Excellence lui avoit donnée pour garder le Duc de *Ripperda* dans ſa Maiſon: Et il lui apprend qu'il avoit été réſolu, pour plus grande ſureté, de poſter quelques Sol-

dats dans le voiſinage & les avenues de ſa Maiſon; l'aſſurant en même tems, que dans cette démarche il n'y avoit pas la moindre méfiance de la part de Sa Majeſté, par rapport à ſon Excellence; mais que ce n'étoit uniquement que pour prendre une plus grande précaution contre les entrepriſes que le Duc pouroit faire pour s'échaper.

Mr. *Stanhope* donc, en conſequence de ce que le Roi *Catholique* lui avoit fait l'honneur de lui dire dans l'audience qu'il venoit d'avoir de Sa Majeſté, ayant donné ſa parole au Duc de *Ripperda* qu'il pouvoit reſter dans ſa Maiſon, auſſi long tems qu'il n'entreprendroit point de s'évader, ne pouvoit retracter cet engagement, que par ordre du Roi ſon Maitre, & nulle autre perſonne au monde n'avoit droit de l'en décharger. Ainſi perſonne ne peut nier, qu'après tout ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre, la force dont on s'eſt ſervi pour enlever ce Duc de la Maiſon de Son Excellence, ſans en avoir auparavant obtenu, ou du moins demandé le conſentement de Sa Majeſté *Britannique*, doit être regardée comme une infraction du Droit des gens.

Vôtre Excellence verra que vôtre Cour même étoit de cette opinion, par les lettres du Marquis de la *Paz* à Mr. *Stanhope*, du 18. & 21. du même mois, dont je joins auſſi des copies ici. Il paroit par ces lettres, quoique le Roi *Catholique* eût commencé à concevoir de l'inquiétude du ſéjour du Duc de *Ripperda* dans la Maiſon de Son Excellence, que cependant tout ce que Sa Majeſté *Catholique* avoit requis d'Elle, étoit, d'employer les moyens de la perſuaſion pour l'engager à en ſortir: Et Mr. *Stanhope* de ſon côté toûjours ardemment diſpoſé à faire tout ce qui peut être agréable au Roi d'*Eſpagne*, ſans proſtituer la gloire du Roi ſon Maitre, & ſon Caractère d'Ambaſſadeur, en violant la parole qu'il avoit donnée en conſequence de ce que Sa Majeſté *Catholique* lui avoit fait l'honneur de lui dire, remua ſi bien l'eſprit du Duc de *Ripperda*, conformément aux inſinuations qui lui avoient été faites de la part de Sa Majeſté *Catholique*, qu'il le détermina à conſentir à ſortir de ſa Maiſon, pourvu qu'il lui fût permis de ſe retirer dans un Couvent. Je ne ſaurois cacher à Vôtre Excellence, combien le Roi mon Maitre a été ſurpris de voir que

cette

cette propoſition n'ait point été acceptée, ne pouvant concevoir aucune raiſon ſolide qui l'ait pu faire rejetter.

Mais ce qui a beaucoup plus ſurpris le Roi mon Maitre, & ce qui rend le traitement fait à ſon Ambaſſadeur d'autant plus déraiſonnable, c'eſt qu'il ne paroit pas avant qu'on eût employé la force, après tout ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre, que l'on ait demandé dans les formes à ſon Ambaſſadeur de livrer le Duc, ou de lui faire quiter ſa Maiſon; non pas même après la Réſolution priſe par le Conſeil de *Caſtille*, par laquelle il étoit déclaré coupable du Crime de Leze-Majeſté. Cette Réſolution même, ou ce qu'elle contenoit ne lui fut communiqué que dans le tems qu'un Officier de Juſtice, accompagné d'un Officier Militaire & de ſoixante Gardes, étant entré dans la Maiſon de Son Excellence, avec ordre de la forcer, lui remit une Lettre du Marquis de la *Paz*, dans laquelle il lui ſignifioit qu'Elle étoit déchargée de la parole qu'Elle avoit donnée; & que ces Officiers avoient ordre d'enlever le Duc de ſa Maiſon, & de ſe ſaiſir de tous les papiers dont il pouvoit être en poſſeſſion, en faiſant une exacte recherche dans ſes coffres & ailleurs. Cela fut executé ſur le champ, malgré la proteſtation de l'Ambaſſadeur qui demanda ſeulement que l'execution fût ſuſpendue, juſqu'à ce qu'il eût fait réponſe à la Lettre du Marquis de la *Paz*; ce qui lui fut refuſé.

Sa Majeſté ſe perſuade que Vôtre Excellence même, ſans décider ſi Mr. *Stanhope* avoit droit, ou non, de donner ſa protection à Mr. de *Ripperdæ*, avouera qu'après tout ce qui s'étoit paſſé entre Sa Majeſté *Catholique*, ſes Miniſtres & ledit Mr. *Stanhope*, il étoit néceſſaire du moins ſuivant toutes les regles, avant que d'envoyer des Soldats à ſa Maiſon, que la ſuſdite Réſolution du Conſeil de *Caſtille* lui eût été notifiée dans les formes, & que Sa Majeſté *Catholique*, en conſequence de cette Réſolution, s'étoit déterminée à faire enlever de force le Duc de ſa Maiſon, en cas qu'il ne voulût point le livrer : Et qu'on auroit du attendre, juſqu'à ce qu'on eût vu l'effet que cette notification auroit produit, puiſqu'il n'y a qu'une extrême néceſſité qui, dans un tel cas, auroit pu juſtifier la violation des Immunitez de la Maiſon d'un Ambaſſadeur.

Vous

Vous ayant ainſi repreſenté, *Monſieur*, ſans aucun déguiſement, le fait en queſtion, en réponſe aux Extraits de Lettres que vous m'avez donnez, le Roi mon Maitre eſpere que, cette affaire étant miſe dans ſon véritable jour, Sa Majeſté *Catholique* verra, ou découvrira ſi clairement, combien il eſt de ſon propre interêt, comme étant une des Puiſſances de l'*Europe* les plus reſpectables, de prévenir les conſequences qu'on pouroit tirer d'un pareil exemple de la violation des Immunitez des Miniſtres publics; qu'il lui plaira de ſe charger Elle-même du ſoin d'ordonner dans cette occaſion toute la réparation néceſſaire qui doit être faite, pour conſerver les privilèges qui ont toûjours été annexez à ce Caractère. C'eſt ce que le Roi mon Maitre attend de la ſageſſe & de la juſtice de Sa Majeſté *Catholique*, & que par là Elle le mettra en état de répondre d'autant mieux de ſon côté aux aſſurances d'une amitié ſincère & inviolable, que vous lui avez données de la part de Sa Majeſté *Catholique*, conformément aux ordres contenus dans les ſuſdits extraits. Je ſuis avec la plus parfaite conſideration,

MONSIEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE

Le très humble & très obéiſſant ſerviteur,

HOLLES NEWCASTLE.

Les quatre Lettres auxquelles le Duc de Newcaſtle *ſe réfere ci-deſſus ſont les ſuivantes.*

Premiè-

Première Lettre du Marquis de la Paz *au Duc de* Ripperda.

MONSIEUR,

LE Roi nôtre Maitre ayant trouvé à propos d'admettre la repreſentation que Vôtre Excellence lui fit hier, pour vous décharger des Emplois que Sa Majeſté avoit conferez à Vôtre Excellence, a réſolu de la gratifier d'une penſion de trois mille piſtoles par an, juſqu'à ce qu'à l'avenir Sa Majeſté employe Vôtre Excellence à ſon ſervice, de la manière dont il lui paroitra le plus convenable. C'eſt ce que je fais ſavoir à Vôtre Excellence, par ordre de Sa Majeſté, afin que vous puiſſiez être informé de la Réſolution Royale ſur l'une & l'autre affaire.

Je ſuis, &c.

JEAN BAPTISTE DE ORENDAYN.

Du Palais le 14. Mai 1726.

Seconde Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope.

MONSIEUR,

LE Roi eſt parfaitement aſſuré de la parole d'honneur que Vôtre Excellence a donnée à Sa Majeſté, pour garder le Duc de *Ripperda* dans ſa Maiſon: Mais, comme toutes les précautions que Vôtre Excellence pouroit prendre ne ſeroient peut-être pas ſuffiſantes pour prévenir les folies & le deſordre qu'il eſt capable de commettre, Sa Majeſté, pour plus grande ſureté, a réſolu de faire poſter quelques Soldats dans le voiſinage & les avenues de la Maiſon de Vôtre Excellence, afin qu'ils veillent à

empêcher toutes les irregularitez que ce Duc pouroit entreprendre à l'inſu de Vôtre Excellence. Il n'entre dans cette affaire aucune méfiance de la part de Sa Majeſté, pour ce qui regarde Vôtre Excellence ; mais c'eſt ſeulement pour prendre de plus grandes précautions pour ſa ſureté. C'eſt ce que Sa Majeſté m'a ordonné de faire ſavoir à Vôtre Excellence, afin que vous ne doutiez en aucune manière de ſa confiance Royale.

Je ſuis, &c.

JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

Du Palais le 16. Mai 1726.

Troiſième Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope.

MONSIEUR,

LE Roi mon Maitre étant informé par ce que le Duc de *Ripperda* lui-même a témoigné tant de bouche que par écrit, que le ſeul motif qu'il a eu de ſe retirer dans la Maiſon de Vôtre Excellence, étoit d'y chercher un azile contre les inſultes qu'il apprehendoit de la part du Peuple de *Madrid*, car il ne pouvoit craindre aucun mal de la part de Sa Majeſté qui l'avoit éloigné de ſes piez Royaux avec tant de diſtinction & de pitié: Sa Majeſté, pour mettre fin au ſcandale que cauſe la retraite du Duc dans la Maiſon de Vôtre Excellence, a réſolu de prendre des meſures pour ſa ſureté, & de le délivrer de tout ſoupçon & de toute appréhenſion. Dans cette intention Sa Majeſté m'ordonne de dire à Vôtre Excellence, qu'il lui ſera très agréable que le Duc ſe retire de la Maiſon de Vôtre Excellence, & que vous vous ſerviez des moyens & des précautions que Sa Majeſté offre pour ſon entière ſureté, contre toutes les entrepriſes de la part du Peuple; puiſque ces moyens font ceſſer tous les motifs que le Duc a eus pour reclamer l'Immunité de la Maiſon

ſon de Vôtre Excellence: Et Sa Majeſté ſe promet & eſpere de la prudence & de la réflexion de Vôtre Excellence, que vous l'y diſpoſerez inceſſamment.

Je ſuis, &c.

JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

Du Palais le 18. Mai 1726.

Quatrième Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope.

MONSIEUR,

LE Roi mon Maitre connoit l'intelligence de Vôtre Excellence, & conſidere qu'Elle eſt trop bien informée des circonſtances du cas préſent du Duc de *Ripperda*, pour douter qu'elle puiſſe ignorer les conſequences préjudiciables qui réſulteroient contre ſon Autorité Royale ſur ſes Miniſtres, ſi l'on conſentoit à la témerité du Duc, & ſi Sa Majeſté vouloit écouter les propoſitions qu'il voudroit faire; parcequ'il ſe trouve, comme il le croit, entièrement en ſureté par l'Immunité de la Maiſon de Vôtre Excellence. Quel exemple ſcandaleux ne ſeroit-ce pas que celui qui autoriſeroit tout Miniſtre de Sa Majeſté & de tout autre Souverain, à manquer à ſon devoir, dans l'eſperance de pouvoir enſuite ſe retirer dans la Maiſon d'un Miniſtre Public, & de ſe ſouſtraire à la Juriſdiction de ſon Souverain, même dans ſa propre Cour? Cette réflexion, de même que d'autres qui ne ſont pas d'un moindre poids, peuvent porter Vôtre Excellence à ſolliciter de nouveau le Duc de *Ripperda*, & à lui perſuader de ſe retirer de la Maiſon de Vôtre Excellence, en ſe ſervant ſeulement de la précaution que Sa Majeſté a offerte pour ſa ſureté contre les inſultes du Peuple de *Madrid*, comme j'ai eu l'honneur d'en informer Vôtre Excellence, dans ma Lettre du 18. de ce mois, par ordre de Sa Majeſté, qui me

commande de déclarer de nouveau à Vôtre Excellence la ſatisfaction particulière avec laquelle Sa Majeſté louera Vôtre Excellence, ſi elle veut s'appliquer à mettre le Duc à la raiſon, & lui perſuader d'admettre & d'employer, ſans reſtriction, les précautions que Sa Majeſté veut prendre pour ſa ſureté, dès qu'il voudra quiter la Maiſon de Vôtre Excellence. Sa Majeſté ſe promet, par la confiance qu'Elle a dans la prudence de Vôtre Excellence, que vous ferez cette démarche avec toute l'activité convenable, afin qu'elle ſoit une preuve de la ſincerité avec laquelle Vôtre Excellence aſpire à être délivrée de cet embarras qui ne peut que lui cauſer beaucoup d'incommodité.

Je ſuis, &c.

JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

Du Palais le 21. Mai 1726.

Lettres que le Marquis de la *Paz* & Monſieur *Stanhope* ſe ſont écrites, ſur les differens entre la *Grande-Bretagne* & l'*Eſpagne*.

Lettre du Marquis de la Paz *à Monſieur* Stanhope, *de St.* Ildefonſe *le* 17. *Août* 1726.

MONSIEUR,

LE Roi mon Maitre a reçu des avis réiterez depuis le 15. de ce mois que l'Eſcadre *Angloiſe*, commandée par l'Amiral *Jennings*, avoit

avoit visité les Côtes de *Saint Andero*, & approché de ce Port, & ensuite entré dans celui de *Santona*; ce que les Commandans de ces lieux lui avoient permis, sur la foi de l'amitié & bonne correspondance, qu'ils savent qui subsistent & se cultivent de la part du Roi mon Maitre avec Sa Majesté *Britannique*, en quoi ils ont aussi été confirmez par les protestations de Paix que l'Amiral *Jennings* leur a faites, & par le prétexte qu'il a pris de faire de l'eau, pour entrer nécessairement dans ce Port, ce qu'il a executé, sans qu'on lui ait fait aucune résistance, ni causé le moindre dommage de la part des Forts sur cette Côte. Mais, comme le Roi trouve qu'il est nécessaire, pour sa conduite, de savoir incessamment les intentions précises de Sa Majesté *Britannique* à l'égard de ce mouvement, & les véritables desseins de ladite Escadre; Sa Majesté m'a ordonné, pour ce seul sujet, de dépêcher en toute diligence ce Courier à Vôtre Excellence, & de vous écrire en son nom cette lettre, afin que par vôtre réponse que Sa Majesté attend par le même Courier, Vôtre Excellence déclare sans équivoque, & avec toute la clarté possible, quelles sont les véritables intentions de Sa Majesté *Britannique*, & les desseins réels de l'Escadre *Angloise*; car, si Vôtre Excellence ne répond pas d'abord cathégoriquement & sans équivoque, Sa Majesté prendra les mesures, & donnera les ordres qui seront convenables à son service.

Je suis, &c.

DON JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

Lettre de Mr. Stanhope *au Marquis de la* Paz, *de* Madrid *le* 17. *Août* 1726.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jourdhui à midi, pour m'apprendre que Sa Ma-

Majeſté *Catholique* a reçu des avis réiterez depuis le 15. de ce mois, que l'Eſcadre *Angloiſe* commandée par l'Amiral *Jennings* avoit reconnu les Côtes de *Saint Andero*, & s'étoit approchée de ce Port, & étoit enſuite entrée dans celui de *Santona*; ce que les Commandans de ces lieux-là avoient permis, ſe repoſant ſur l'amitié & la bonne correſpondance qu'ils ſavent qui ſubſiſtent & ſe cultivent de la part de Sa Majeſté *Catholique* avec le Roi mon Maitre, en quoi les proteſtations de Paix, faites par l'Amiral *Jennings*, les avoient confirmez; & que, ſous prétexte de faire de l'eau dans ce Port, cet Amiral y étoit entré ſans aucune réſiſtance, ni le moindre dommage de la part des Forts ſur les Côtes: Mais que Sa Majeſté *Catholique*, trouvant néceſſaire pour ſa conduite de ſavoir inceſſamment les intentions réelles de Sa Majeſté *Britannique* à l'égard de ce mouvement, & les véritables deſſeins de ladite Eſcadre, vous avoit ordonné de me dépêcher cet Exprès en toute diligence, & de m'écrire ladite Lettre en ſon nom, afin que dans ma réponſe que Sa Majeſté *Catholique* attend par le même Exprès, je déclaraſſe ſans aucune équivoque, & avec toute la clarté poſſible, les véritables intentions du Roi mon Maitre, & les deſſeins réels de l'Eſcadre *Angloiſe*; & qu'en cas que je ne répondiſſe pas ſur le champ, cathégoriquement & ſans équivoque, Sa Majeſté *Catholique* prendroit les meſures néceſſaires, & donneroit les ordres qui conviendroient à ſon ſervice.

Sur quoi j'ai l'honneur de vous dire que, n'ayant aucun ordre du Roi mon Maitre, au ſujet de la déclaration cathégorique que Sa Majeſté *Catholique* me demande, je n'oſerois prendre ſur moi de la donner, quand même je ſerois informé des véritables intentions du Roi touchant l'envoi de cette Eſcadre; mais, ſi cela eſt agréable à Sa Majeſté *Catholique*, je dépêcherai inceſſamment un Courier à *Londres* avec vôtre dite lettre, afin que, ſans perte de tems, je puiſſe recevoir des ordres de ma Cour ſur ce ſujet; & juſqu'à ce qu'il ſoit de retour, Sa Majeſté *Catholique* peut être aſſurée que ledit Amiral n'auroit oſé faire aucune déclaration, ou proteſtation qui ne fût exactement conforme à ſes inſtructions & aux véritables intentions du Roi.

Je vous ſerai fort obligé, *Monſieur*, ſi vous voulez bien me faire

faire ſavoir demain, ſi Sa Majeſté *Catholique* approuve que je dépêche un Courier à ma Cour, comme je viens de le propoſer; & en ce cas, vous aurez la bonté de m'envoyer en même tems un ordre pour des chevaux de poſte.

Je ſuis, &c.

GUIL. STANHOPE.

Lettre du Marquis de la Paz *à Monſieur* Stanhope, *à* St. Ildefonſe *le* 19. *Août* 1726.

MONSIEUR,

LE Roi a lu la réponſe de Vôtre Excellence à la Lettre que, par ſon ordre Royal, j'ai eu l'honneur de lui écrire le même jour, pour vous prier de déclarer les intentions de Sa Majeſté *Britannique*, & les deſſeins de l'Eſcadre *Angloiſe*, commandée par l'Amiral *Jennings*, qui a paru ſur les Côtes de *St. Andero*, & qui eſt enſuite entrée dans le Port de *Santona*, ſous prétexte d'y faire de l'eau. Et Sa Majeſté remarque que Vôtre Excellence n'ayant aucun ordre du Roi ſon Maitre de faire la déclaration cathégorique que Sa Majeſté demandoit, elle n'oſoit prendre ſur ſoi de la donner, quand même vous ſeriez informé des véritables intentions de Sa Majeſté *Britannique*, touchant l'envoi de ladite Eſcadre; mais que Vôtre Excellence offroit, ſi cela pouvoit être agréable à Sa Majeſté, de dépêcher un Courier à *Londres*, avec madite Lettre, afin que vous puiſſiez recevoir de vôtre Cour, ſans perte de tems, les ordres convenables ſur ce ſujet; & qu'en même tems Sa Majeſté, juſqu'au retour du Courier, pouvoit être aſſurée que ledit Amiral n'auroit pas oſé faire aucune déclaration ou proteſtation qui ne fût exactement conforme à ſes inſtructions, & aux véritables intentions de Sa Majeſté *Britannique*.

Sur

Sur cette repreſentation, le Roi approuve, ſuivant ce que Vôtre Excellence propoſe, qu'elle dépêche un Courier à la Cour de *Londres*; & Sa Majeſté trouve à propos de vous faire connoitre de plus que, comme Elle eſpere de ſavoir diſtinctement les intentions de Sa Majeſté *Britannique*, touchant la deſtination & les deſſeins de cette Eſcadre qui eſt commandée par l'Amiral *Jennings*, Elle ſouhaite auſſi de ſavoir les deſſeins de l'autre Eſcadre qui a été envoyée dans les Mers de l'*Amerique*; puiſque ſi, comme on le publie, l'une & l'autre de ces Eſcadres ſont employées à proteger & à aſſurer le Commerce de la Nation *Britannique*, le Roi n'ayant point juſqu'à préſent interrompu ni troublé celui que font légitimement les Sujets d'*Angleterre* dans tous les Etats de la domination de Sa Majeſté, & ayant ſeulement pris ſoin d'arrêter le Commerce illicite aux *Indes Occidentales*, lequel eſt défendu à toutes les Nations, par les Loix de ce Royaume & des autres aux *Indes*, & non moins en vertu de ce qui a été ſtipulé & reglé par les Traitez de Paix & de Commerce avec l'*Angleterre*; tout prétexte ceſſe, & Sa Majeſté *Britannique* peut rappeller ladite Eſcadre qui a été envoyée en *Amerique* pour la ſureté de ſon Commerce, vû que Sa Majeſté juſqu'à préſent ne l'a point troublé, & qu'Elle ne l'interrompt ni ne l'empêche actuellement.

Sur ces deux Points Sa Majeſté attendra une réponſe ſincère & cathégorique de la part de Sa Majeſté *Britannique*, pour pouvoir y conformer ſes déliberations; & en attendant qu'il vienne une déclaration poſitive des deſſeins de chacune de ces Eſcadres, il a plu à Sa Majeſté de prendre aujourdhui la réſolution d'envoyer des ordres à tous ſes Commandans des Côtes & Ports de cette Peninſule, pour ne permettre en aucune maniere à ladite Eſcadre entière, ni à aucun des Vaiſſeaux qui la compoſent, d'approcher ni d'entrer dans aucun Port de toute l'*Eſpagne*; & en cas qu'elle veuille avoir des Proviſions ou faire de l'eau, il lui ſera ſeulement permis de les aller chercher avec un petit nombre de chaloupes médiocres.

Voilà ce que Sa Majeſté m'a ordonné de notifier à Vôtre Excellence pour vôtre plus grande inſtruction. Je vous envoye en même

même tems l'ordre pour des chevaux de poſte, afin que l'expedition du Courier ne ſoit point differée.

Je ſuis, &c.

DON JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

Mémoire de Monſieur Stanhope *au Roi d'*Eſpagne, *du* 25. *Septembre* 1726.

S I R E,

LE ſouſſigné Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majeſté *Britannique* ayant envoyé à ſa Cour les lettres dont les copies ſont ci-jointes que le Marquis de la *Paz* & lui ſe ſont écrites le 17. & le 19. du mois d'Août dernier, au ſujet de l'arrivée de l'Eſcadre *Britannique* ſur les Côtes d'*Eſpagne*, reçut hier, par un Courier extraordinaire, ordre de repreſenter là-deſſus à Vôtre Majeſté, que le Roi ſon Maitre a été très ſurpris tant du ſtile, que de la ſubſtance des ſuſdites lettres du Marquis de la *Paz*, dans leſquelles on s'eſt ſervi d'expreſſions, & on a fait des demandes qui ne ſont point ordinaires entre les Miniſtres des Princes, qui vivent en amitié enſemble, & que le Roi ne peut pas concevoir comment Vôtre Majeſté a pû s'alarmer de ce que la Flotte du Chevalier *Jennings* a paru ſur les Côtes de *St. Andero*, puiſque le Marquis de la *Paz* lui-même avoue que l'Amiral, dès qu'il fut arrivé, avoit aſſuré aux Gouverneurs *Eſpagnols*, qu'il n'étoit point venu dans l'intention de commettre aucune hoſtilité, mais comme un Ami, & dans des diſpoſitions pacifiques, ayant été chaſſé ſur ces Côtes par les vents contraires, & par la néceſſité d'y faire proviſion d'eau.

Que le Roi eſt ſurpris auſſi, que Vôtre Majeſté puiſſe elle-même ignorer les raiſons, & n'être pas convaincue de la néceſſité qui a obligé Sa Majeſté de faire ces préparatifs de Mer, voyant les engagemens dans leſquels quelques unes des Puiſſances les plus

conſiderables de l'*Europe* ſont entrées depuis peu, & dont Sa Majeſté s'eſt plaint tant de fois, & ſi hautement : Les armemens & équipemens de Mer qui ſe ſont faits dans la plûpart des Ports d'*Eſpagne* ; les préparatifs de Guerre, & les mouvemens d'un nombre conſiderable de Troupes *Eſpagnoles* vers l'endroit de leur Côte qui eſt le plus proche, & le plus convenable pour executer quelque entrepriſe ſur les Etats de Sa Majeſté ; les grandes eſperances des Emiſſaires & des Adherens du *Prétendant*, qui ſe ſont vantez publiquement de l'aſſiſtance qu'ils recevroient de ce côté-là ; la confiance qu'ils avoient à cet égard, & qui a clairement paru dans la conduite pernicieuſe & indiſcrete de quelques-uns d'entre eux, qui ont été depuis peu reçus & favoriſez à *Madrid* : Cela, joint aux intrigues qui ont été formées avec les *Moſcovites*, & les raiſons que Sa Majeſté a de ſoupçonner les mauvais deſſeins que l'on a eus, en envoyant l'année paſſée les trois Vaiſſeaux de *Petersbourg* à *Cadix*, & de là à *St. Andero* ; l'avis qu'eut Sa Majeſté l'Hiver dernier, de l'aveu du Miniſtre d'*Eſpagne*, qu'il y avoit une Alliance offenſive entre les Cours de *Madrid* & de *Vienne*, que par un des articles de cette Alliance, il étoit ſtipulé d'employer la force ouverte pour faire reſtituer *Gibraltar* au Roi d'*Eſpagne*, Place que Sa Majeſté poſſede en vertu d'un Droit ſi légitime : Les ſubſides conſiderables qui ont été fournis à la Cour *Imperiale*, & qu'on ne voit point fondez ſur aucune Alliance qui juſqu'ici ait été rendue publique : Les infractions notoires que les Gardes-Côtes *Eſpagnols* ont commiſes depuis longtems par rapport au Commerce & à la Navigation des Sujets de Sa Majeſté aux *Indes-Occidentales*, infractions dont on s'eſt ſi ſouvent plaint, ſans aucune apparence de ſatisfaction, ou de réparation : Toutes ces choſes réunies ſuffiſent pour faire connoitre clairement les raiſons qui ont porté Sa Majeſté à prendre les meſures qu'Elle a cru convenables, & à équiper les differentes Flotes qui ont été miſes en Mer ; & les Sujets de Sa Majeſté auroient eu juſte raiſon de ſe plaindre, ſi on n'avoit pas pris ſoin de la ſureté du Royaume, & de leurs droits & proprietez qu'ils voyoient menacez, & en danger. C'eſt pourquoi Sa Majeſté s'attend qu'on laiſſera entrer, & qu'on recevra les Vaiſſeaux de Guerre dans les Ports

d'*Eſ-*

d'*Eſpagne* de la manière, & conformément à ce qui a été reglé par les differens Traitez qui ſubſiſtent actuellement entre les deux Nations.

Ledit Ambaſſadeur a auſſi ordre de ſe ſervir de cette occaſion pour informer Sa Majeſté *Catholique* de la ſurpriſe où eſt le Roi qu'on n'ait encore offert aucune ſatisfaction ſur la manière extraordinaire & inſoutenable dont on agit, lorſqu'on retira par force de ſon Hôtel le Duc de *Ripperda*; procedé dont il ſe plaignit il y a quelque tems au nom, & par ordre de Sa Majeſté. Enfin il a ordre de dire, que le Roi n'eſt pas moins ſurpris de l'affront fait au Conſul de Sa Majeſté réſident à *St. Sebaſtien*, que l'on a obligé de quiter ſon poſte & contraint d'aller à *Salamanque*, contre le droit des gens & la teneur des Traitez qui ſubſiſtent entre les deux Couronnes.

Fait à *Madrid* le 25. Septembre 1726.

GUIL. STANHOPE.

Lettre du Marquis de la Paz *à Monſieur* Stanhope, *à* St. Ildefonſe *le* 30. *Septembre* 1726.

MONSIEUR,

EN execution de ce que Vôtre Excellence m'a fait l'honneur de m'inſinuer dans ſa Lettre du 25. de ce mois, j'ai mis d'abord entre les mains du Roi mon Maitre le Mémoire que Vôtre Excellence m'avoit envoyé, adreſſé à Sa Majeſté, comme une réponſe que Vôtre Excellence, en conſequence des ordres que vous avez reçus de Sa Majeſté *Britannique* vôtre Maitre, & que vous apporta le 24. de ce mois un Courier dépêché de *Londres*, a faite au contenu des deux Lettres que Sa Majeſté m'avoit commandé de vous écrire le 17. & le 19. du mois paſſé, dont les copies avec celle de la réponſe de Vôtre Excellence du 17. ſont ci-jointes, comme étant la baſe & le fondement dudit Mé-

moire, du contenu duquel Sa Majeſté a été diſtinctement informée. Quoique Sa Majeſté eût raiſon de ſe promettre & d'attendre de la Cour de la *Grande-Bretagne*, une réponſe plus claire, plus poſitive & plus ſatisfaiſante, cependant Elle n'eſt nullement ſurpriſe de voir que le Miniſtère *Anglois*, continuant dans ſes mauvaiſes diſpoſitions & intentions, que depuis quelque tems il a fait paroître par ſon procedé, quoiqu'il tâche de le pallier par des proteſtations & des expreſſions amiables qui n'ont point été épargnées dans cette occaſion, au lieu de s'ouvrir & de donner une explication ſincère & amiable comme on le ſouhaitoit, ſur la deſtination des Eſcadres commandées par les Amiraux *Hoſier* & *Jennings*, & envoyées dans les Mers des *Indes-Occidentales*, & ſur les Côtes de ce Royaume; ait trouvé à propos de ſe ſervir de nouveaux détours, & de prétextes ſpécieux, pour multiplier des plaintes qui n'ont aucun fondement, & qui ſont entièrement oppoſées à la candeur & à la bonne foi que Sa Majeſté obſerve religieuſement envers ſes Amis & Alliez; mais qui ſont convenables au génie du préſent Miniſtère *Anglois*, comme il paroit par ces prétextes & ces raiſons creuſes, & exagerées, qu'il a accumulez, pour perſuader le Parlement des dangers imaginaires qui ménacoient la Couronne & la Nation *Britannique*, afin de le porter & le déterminer à conſentir à l'équipement de tant de differentes Eſcadres, avec des dépenſes ſi grandes & ſi peu néceſſaires. Cependant Sa Majeſté m'a ordonné de déclarer à Vôtre Excellence ce que la pure force de la vérité & ſes droites intentions dictent à ſon cœur Royal, par rapport aux ſoupçons que Sa Majeſté *Britannique* témoigne ſur la conduite de cette Cour.

En premier lieu on allegue que l'on a fait des armemens de Mer & des équipemens dans les Ports d'*Eſpagne*, lorſqu'il eſt certain & notoire à tout le monde, que l'on n'en a point fait d'extraordinaires, ni d'aſſez conſiderables, pour cauſer la moindre appréhenſion à l'*Angleterre*: Quoique les nombreuſes Eſcadres que l'on équipoit avec tant d'ardeur, d'application & de diligence, & que l'on faiſoit ſortir des Ports d'*Angleterre*, donnaſſent lieu & fuſſent des raiſons ſuffiſantes à Sa Majeſté, pour faire les mêmes préparatifs & les mêmes diſpoſitions, ſur tout lorſque, ſuivant

les

les bruits qui s'en répandirent en même tems par toute l'*Europe*, ces préparatifs menaçoient les Etats & les interêts de Sa Majeſté, tant en *Europe* qu'aux *Indes*; & lorſque ces bruits furent fortifiez & confirmez par la route que prirent leſdites deux Eſcadres qui parurent devant les Ports des *Indes-Occidentales*, & devant ceux de ce Royaume.

On doit dire la même choſe à l'égard des mouvemens d'un nombre conſiderable de Troupes vers les Côtes les plus voiſines de la *Grande-Bretagne*; avec cette difference pourtant, que la plainte du Roi mon Maitre ſur ce ſujet eſt anterieure & ſolidement fondée, puiſque c'eſt l'arrivée de l'Eſcadre *Angloiſe* à la vue de *St. Andero*, qui troubla enfin la tranquillité & la bonne foi dans laquelle nous vivions, comme il paroit manifeſtement par le peu de préparatifs qu'on avoit faits de ces côtez-là, où l'on n'entretenoit que les Garniſons qui y étoient abſolument néceſſaires, & que l'on ne peut point diminuer en tems de Paix, vû les exemples précedens, pour garantir de ſurpriſe & de danger les chantiers faits dans les lieux voiſins pour la conſtruction des Vaiſſeaux.

Pour ce qui regarde l'encouragement qu'on prétend avoir donné au *Prétendant*, il n'eſt pas poſſible d'accuſer Sa Majeſté, avec vérité, d'avoir fait aucune démarche en ſa faveur, ni écouté aucune propoſition de ſa part, encore moins de lui avoir donné aſſiſtance, pour appuyer ſes deſſeins & ſes prétentions à cette Couronne. Au contraire la conduite que l'on a obſervée à l'égard de ces mêmes Emiſſaires dont il eſt parlé confuſément dans le Mémoire de Vôtre Excellence, eſt réellement un témoignage le plus authentique de la bonne foi de Sa Majeſté, & de ſon amitié religieuſe envers Sa Majeſté *Britannique*; mais Sa Majeſté ne ſauroit répondre ni ſe charger des bruits que les Adherens du *Prétendant* ont répandus ſur ce ſujet, pour s'encourager les uns les autres.

On ne peut pas comprendre non plus, ſur quoi ſont fondez les ſoupçons que l'on conçoit de mauvais deſſeins, ni comment on peut attribuer à des intelligences ſuſpectes l'admiſſion dans les Ports d'*Eſpagne*, de trois Vaiſſeaux Marchands de *Moſcovie*, qui,

ſuivant la coutume obſervée envers toutes les Nations, ont eu entrée dans le Port de *Cadix*, & de là ſont allez à *St. Andero* pour y trafiquer. Ainſi, il faut avoir en vérité un grand penchant au ſoupçon & à la méfiance, pour en concevoir d'un procedé ſi innocent.

A l'égard de la fauſſe confidence que le Duc de *Ripperda* fit l'Hiver paſſé à Vôtre Excellence, comme ſi l'on avoit conclu une Alliance offenſive, par laquelle l'Empereur ſe ſeroit expreſſément engagé à recouvrer *Gibraltar*; Sa Majeſté *Imperiale* a déja ſuffiſamment tâché de détromper Sa Majeſté *Britannique* à cette occaſion: Le deſſein en tout cela n'a été que de faire reſſouvenir Sa Majeſté *Britannique* des promeſſes qu'Elle avoit faites ſur ce ſujet, & auxquelles ni Sa Majeſté, ni la Nation *Eſpagnole* ne peuvent jamais renoncer.

Il eſt notoire que Sa Majeſté *Britannique* a dépenſé & employé depuis peu des ſommes conſiderables en *France*, en *Pruſſe*, en *Suede*, en *Hollande* & ailleurs, pour mieux parvenir à ſes fins & accomplir ſes négociations. Cependant le Roi *Catholique* mon Maitre n'a jamais eu juſqu'à préſent la curioſité de s'informer des motifs de ces dépenſes; & ce qui eſt d'autant plus étrange, c'eſt que Sa Majeſté *Britannique* s'aviſe de demander les raiſons que Sa Majeſté a eues pour envoyer, ou non, des ſubſides à l'Empereur.

La plainte qui a pour ſujet la conduite des Gardes-Côtes, & qui interprète leurs procedez comme des infractions du Commerce & des Traitez, eſt à tous égards la plus injuſte qu'on puiſſe faire; parceque ces Vaiſſeaux n'ont rien fait autre choſe que de s'acquiter de leur devoir, en empêchant ſeulement, autant qu'il étoit poſſible, le Commerce illicite & clandeſtin de toutes les Nations aux *Indes-Occidentales*, qui leur eſt ſi ſolemnellement défendu en vertu de pluſieurs Traitez réiterez, dont les Articles ont été enfreints juſqu'à préſent, au préjudice de Sa Majeſté & de ſes Droits dont on a entrepris de la fruſtrer avec tant d'inſolence dans ſes propres Etats: Et il ne paroit pas que du côté de Sa Majeſté *Britannique* on ait employé le moindre remède contre la conduite de ſes Sujets, & de ceux des autres Puiſſances dans ces Quartiers-là.

Vôtre

Vôtre Excellence conclut en déclarant une autre nouvelle ſurpriſe de Sa Majeſté *Britannique*, de ce que l'on n'a encore donné aucune ſatisfaction ſur l'enlevement du Duc de *Ripperda* de la Maiſon de Vôtre Excellence: Mais comme la réſolution que le Roi mon Maitre prit à cette occaſion n'étoit pas moins bien peſée, que capable d'être pleinement juſtifiée devant Dieu & devant les Hommes; qu'elle eſt ſi conforme au Droit des gens, que l'on n'en peut pas conclure qu'on ait aucunement violé le Caractère de Vôtre Excellence, ni la protection de la Maiſon diſtinguée par les Armes de la *Grande-Bretagne*. Si l'on conſidere bien les raiſons que Sa Majeſté a eu la bonté d'expoſer au Public dans la lettre circulaire qu'il m'ordonna d'écrire à tous ſes Miniſtres dans les Cours étrangères, & particulièrement à celle de *Londres*, afin que Sa Majeſté *Britannique* pût être informée du fait, auſſi-bien qu'à ceux des autres Puiſſances qui réſidoient en cette Cour; Sa Majeſté ne voit aucune raiſon qui l'oblige à parler de cette affaire, ni à y penſer davantage, puiſqu'il n'y a ni moyens, ni aucune néceſſité d'entrer dans l'accommodement qu'on demande ſur ce ſujet.

Pour mieux juſtifier par des effets la conduite de Sa Majeſté, & afin que par ces effets on puiſſe former un jugement équitable des intentions de Sa Majeſté *Britannique*, & de l'expedition de ſes Eſcadres, le Roi m'a ordonné d'envoyer à Vôtre Excellence les copies ci-jointes d'avis authentiques qu'Elle a reçus de la *Havane*, depuis que Vôtre Excellence à préſenté ſon Memoire; par où l'on verra ſi les operations de l'Amiral *Hoſier* & de ſon Eſcadre à *Portobelle*, ſont dignes d'un Prince qui donne de ſi grandes aſſurances de l'exiſtence de ſon amitié, comme fait Sa Majeſté *Britannique*, qui ſe plaint ſi fort d'infractions de la part du Roi, ſans être en état de prouver la moindre hoſtilité, le moindre mépris ou aucune action qui ne ſoit conforme à la plus parfaite correſpondance.

Dans la ſuppoſition de ce fait, que Sa Majeſté ne peut s'empêcher de regarder comme une violation de la bonne correſpondance réciproque, & de la Paix, tant les hoſtilitez qui ont déjà été commiſes en *Amerique*, que celles que l'on y aura continuées

nuées depuis; Sa Majeſté ſe verra obligée de prendre les meſures les plus convenables à l'honneur & à la dignité de ſa Couronne, auſſi-bien qu'à la ſureté de ſes Etats & de ſes Sujets, à moins que Sa Majeſté *Britannique*, ſans aucun délai, ne ſe diſpoſe & n'ordonne de lui faire une prompte ſatisfaction & réparation.

DON JEAN BAPTISTE DE ORANDAYN.

A *St. Ildefonſe* le 30. Septembre 1726.

Copie de la Dépoſition de Don Diego Ramos *devant les Juges ordinaires de la Ville de* Trinidad *de* Cuba, *le* 28. *Juillet* 1726.

LEs Juges firent d'abord comparoitre devant eux Don *Diego* de *Ramos* Habitant de cette Ville, & paſſager dans le Bâtiment mentionné dans le Procès, & lui déferent le ſerment qu'il prêta ſuivant les Loix au nom de Dieu nôtre Seigneur & de la ſainte Croix; & l'ayant interrogé ſur le ſujet dont il s'agiſſoit, il dépoſa ce qui ſuit.

Qu'il étoit à *Portobelle* dans le tems qu'on apperçut en Mer douze Vaiſſeaux de Guerre *Anglois*, ce qui arriva le Dimanche de la Sainte Trinité de cette préſente année; que de ces Vaiſſeaux il y en avoit quatre de ligne & huit Fregates; que le même jour le Préſident de *Panama* qui étoit à *Portobelle*, ayant appris qu'ils avoient jetté l'ancre à *Baſtimentos*, y avoit envoyé un Meſſager, pour ſe plaindre au Commandant en chef, & lui demander pourquoi il étoit ſur cette Côte; qu'il lui avoit répondu le lendemain, qu'il étoit venu par ordre de ſon Souverain, pour convoyer le Vaiſſeau *Anglois* licencié qui étoit avec les Galions: Cette réponſe avoit été apportée par quelques *Anglois* de ladite Eſcadre, parmi leſquels étoit un des Facteurs de *Cartagene*, de l'*Aſſiento* de *Negros* dans un bateau qui entra dans le Port, & qui en étant requis, déclara qu'il n'y avoit point de Guerre entre les deux Cou-

Couronnes; que le Vaiſſeau *Anglois* licencié & un Paquetbot, qui étoient dans le Port, leur avoient été délivrez ; que le Préſident, voyant qu'ils ne s'en alloient pas leur envoya demander pourquoi ils reſtoient à l'ancre ſur la Côte; qu'ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient partir ſans un nouvel ordre de leur Souverain; que quatre de ces douze Vaiſſeaux faiſoient la garde depuis *Baſtimentos* juſqu'à *Yſlafuerte*, ſur la Côte de *Cartagene*, hors de la vue de terre; & que les *Anglois* toutes les fois qu'il leur plaiſoit alloient à *Portobelle* dans leurs chaloupes, & s'y promenoient ſans témoigner aucun égard pour le Préſident, ou le Géneral & l'Amiral des Galions; & qu'ayant rencontré ſur la Côte de *Portobelle* une *Belandre* qui venoit de *St. Eſprit*, ils l'arrêtèrent & ouvrirent les lettres qu'ils rendirent enſuite tout ouvertes, & laiſſèrent enſuite aller la *Belandre*, après lui avoir demandé ſi l'on avoit des nouvelles de Mr. *Caſtanneta*, & s'il étoit arrivé d'*Eſpagne* avec l'Eſcadre qui étoit attendue dans l'*Amerique Eſpagnole*; que les proviſions manquant à *Portobelle* on y avoit tenu un Conſeil de guerre, dans lequel il avoit été réſolu de demander paſſage à l'Eſcadre *Angloiſe*, pour pouvoir envoyer des Barques *Eſpagnoles* chercher des proviſions à *Cartagene*, & les tranſporter à *Portobelle*; que le Commandant *Anglois* leur avoit accordé le paſſage qu'ils demandoient, à condition que ces Barques n'auroient que le leſt ordinaire, ſans être chargées d'argent ni de fruits; en un mot, que tous les mouvemens de ladite Eſcadre *Angloiſe* marquoient la Guerre; que la dernière choſe que le dépoſant vit le même jour qu'il partit de *Portobelle* pour cette Ville, en compagnie de douze *Belandres* & de deux Convois *Eſpagnols*, deſtinez pour *Chagre*, & chargez de marchandiſes que l'on avoit débarquées des Galions, pour être tranſportées à *Panama*; c'eſt qu'un des Vaiſſeaux *Anglois* de ligne, qui étoit le plus en dehors, fit voile vers leſdits Bâtimens qui, ſur cela, retournèrent promptement à *Portobelle*, où la plûpart entrèrent, & le reſte paſſa tout près du Vaiſſeau qui les laiſſa pourſuivre leur route, après quoi il ſe mit ſous le Canon du Château, d'où enſuite il remit en Mer; que la *Belandre* où le dépoſant étoit, pourſuivit ſa route, & qu'il n'en ſavoit pas davantage: Que

tout ce qu'il a déclaré eſt véritable & de notorieté publique, ſous un ſerment dont la ſainteté & l'importance pour le ſervice de Sa Majeſté lui furent repreſentées, dans le même tems qu'on lui défera ce ſerment qu'il à prêté, déclarant qu'il étoit âgé de trente quatre ans ; & il l'a ſigné avec les Juges, *Bernal-Fernarides*, *Diego Ramos*, devant moi *Sebaſtien de Cala* Notaire public.

Copie d'une Lettre de Don Antonio Serrano, *Commandeur de l'Eſcadre, à la* Havane *le* 8. *Août* 1726.

LA nuit du 4. de ce mois le Gouverneur me fit ſavoir qu'il avoit reçu une lettre de *Portobelle* du 16. Juillet, avec avis que les Galions y étoient, que douze Vaiſſeaux *Anglois* étoient à la hauteur de ce Port, qu'ils avoient envoyé demander le Vaiſſeau licencié, & un Paquetbot qui étoient dans ce Port, & qu'on leur avoit délivré : Que quatre Frégates avoient été détachées de ces douze Vaiſſeaux, & croiſoient ſur la Côte depuis ledit Port juſqu'à *Yſlafuerte* & *Cartagene* : Qu'une de nos Frégates étant ſortie de *Portobelle* avec deux *Bclandres* deſtinées pour *Chagre*, un Vaiſſeau *Anglois* les avoit ſuivies, & les ayant atteintes, les avoit fait rentrer dans ledit Port, ſans leur faire aucun autre dommage : Que les chaloupes *Angloiſes* alloient à *Portobelle* & en venoient ; que les *Anglois* alloient à terre, & ſe promenoient où il leur plaiſoit ; & que le Préſident de *Panama Alderette* étoit à *Panama*, où Don *Antotonio* de *Caſtanneta* n'étoit point encore arrivé, & où l'on n'avoit aucune nouvelle de lui.

Par une autre lettre écrite de *Portobelle* à un Homme de cette Ville, on apprend preſque la même choſe ; on y ajoute ſeulement que le Tréſor avoit été transferé à *Cruzes* qui eſt à ſept lieues de *Panama*.

LETTRES

LETTRES du Comte de *Morville* au Nonce *Maſſei*, & à Monſieur *Walpole* ſur la fermeté de la *France*.

Lettre du Comte de Morville *au Nonce* Maſſei, *du* 17. *Octobre* 1726.

MONSIEUR,

AYant communiqué à l'Ambaſſadeur d'*Angleterre* la lettre que Vôtre Excellence a reçue du Nonce en *Eſpagne*, il nous a dit qu'il n'avoit aucun avis de ce que l'Amiral *Hoſier* a fait en *Amerique*; mais que tout ce qu'il pouvoit répondre, juſqu'à ce qu'il en eût de plus grandes informations, c'eſt que, dans le tems que Sa Majeſté *Catholique* demande une prompte ſatisfaction ſur des prétendues hoſtilitez, dont il ne ſait rien, il ne peut s'empêcher de remarquer, que Mr. *Stanhope*, ayant fait des plaintes à Sa Majeſté *Catholique* des inſultes faites à l'Ambaſſadeur & aux Sujets de Sa Majeſté *Britannique*, qui réſident en *Eſpagne*, n'a pu juſqu'à préſent obtenir non ſeulement une réparation, mais même une réponſe préciſe; que les *Eſpagnols* étoient les premiers qui avoient commencé à violer la foi des Traitez en diverſes occaſions, comme il eſt dit dans le Mémoire que Mr. *Stanhope* a préſenté au Miniſtère *Eſpagnol*; qu'il écrira à ſa Cour pour l'informer du contenu de la lettre du Nonce en *Eſpagne*, & qu'il nous communiquera la réponſe. C'eſt pourquoi Sa Majeſté qui ne veut rien faire, que de concert avec le Roi de la *Grande-Bretagne* & ſes autres Alliez, a jugé à propos d'attendre la réponſe que ce

Prince fera, au ſujet de la lettre de Mr. *Aldobrandini*; mais en même tems Elle voit avec chagrin, qu'au lieu d'avoir recours aux voies de Pacification, le Roi *Catholique* menace de faire la Guerre, & l'exprime en des termes ſi injurieux, qu'il ſemble s'opiniatrer à vouloir forcer les *Anglois* à en venir à une rupture, dont les conſequences feront que, malgré les intentions ſincères de Sa Majeſté pour conſerver la Paix de l'*Europe*, Elle ſe trouvera obligée d'aſſiſter ſes Alliez qui lui demanderont le ſecours qu'Elle eſt engagée de leur fournir, en cas qu'ils ſoient attaquez. Que cependant Sa Majeſté eſt toûjours diſpoſée à entrer dans toutes les voies raiſonnables de Pacification, & qu'Elle n'y renoncera jamais, juſqu'à ce qu'Elle y ſoit forcée.

Lettre du Comte de Morville, *Sécretaire d'Etat de Sa Majeſté* Très-Chretienne, *à Monſieur* Walpole *Ambaſſadeur du Roi de la* Grande-Bretagne *à la Cour de* France, Fontainebleau *le* 11. *Novembre* 1726.

QUoique Sa Majeſté fût déja informée en géneral des griefs du Roi de la *Grande-Bretagne*, cependant Elle a eu une connoiſſance plus ample & plus particulière, par le Mémoire que Vôtre Excellence a communiqué ici, & qui a été envoyé à Mr. *Stanhope*, pour former la réponſe qui lui a été demandée de la part de la Cour de *Madrid*.

Je pourois répeter ici à Vôtre Excellence les aſſurances que le Roi a ſi ſouvent fait donner au Roi de la *Grande-Bretagne* de ſa réſolution pour accomplir tous ſes engagemens dans leur plus grande étendue, & de regarder tout ce qui ſera entrepris contre le Roi de la *Grande-Bretagne* & ſes autres Alliez, comme fait à Elle-même. Mais, pour donner encore une preuve plus particulière de la confiance de Sa Majeſté en ce Prince, & du concert avec lequel Elle eſt réſolue d'agir en ce qui a raport à tous les interêts communs, il lui a plu de m'ordonner d'envoyer

à Vôtre Excellence une Copie de ſa réponſe à la Cour de *Madrid*, qui doit y être envoyée par le Nonce *Maſſei*. Le Roi de la *Grande-Bretagne* verra par cette réponſe, que Sa Majeſté perſiſte à demander la ſatisfaction entière de ſes Alliez, & qu'il ne laiſſe le moindre doute au Roi d'*Eſpagne*, que, ſi ſous prétexte de ce qu'on prétend avoir été fait en *Amerique* par l'Amiral *Hoſier*, ou par aucune autre des raiſons alleguées par le Marquis de la *Paz* dans ſa Lettre du trente Septembre dernier à Mr. *Stanhope*, le Roi de la *Grande-Bretagne* ou ſes autres Alliez étoient attaquez ou moleſtez, Elle eſt réſolue de faire une cauſe commune avec eux, & de les aſſiſter, en execution des engagemens qu'Elle a contractez, & dont Elle déclare ne pouvoir jamais ſe départir. Vôtre Excellence peut donc aſſurer au Roi Vôtre Maitre, qu'en cela il n'y aura aucune variation dans quelque tems, ou ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Je ſuis, &c.

MONSIEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE

Le très humble & très obéiſſant ſerviteur,

DE MORVILLE.

Lettre écrite par le Comte de Morville *au Nonce* Maſſei, *le* 11. *Novembre* 1726.

MONSIEUR,

VOtre Excellence a vu, par la Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 17. du mois paſſé, les raiſons qui ont empêché

pêché Sa Majeſté de répondre diſtinctement à la propoſition que l'on a engagé le Roi d'*Eſpagne* à faire à Sa Majeſté, pour la faire déclarer contre le Roi de la *Grande-Bretagne*, ſous prétexte qu'ayant été le premier à enfreindre la Paix par les prétendues hoſtilitez commiſes en *Amerique* par l'Amiral *Hoſier*, les engagemens purement défenſifs que Sa Majeſté a contractez avec l'*Angleterre* & autres Puiſſances ne ſubſiſtent plus.

Quoique j'aye déja informé Vôtre Excellence d'une partie des griefs que Mr. *Walpole* a alleguez, au nom du Roi ſon Maître, contre la Cour de *Madrid*, cependant Sa Majeſté a trouvé à propos de s'en faire donner une connoiſſance plus particulière, afin qu'Elle n'agiſſe qu'après une déliberation meure & ſérieuſe. C'eſt pour cela que le Roi de la *Grande-Bretagne* lui a fait communiquer le Mémoire qu'il envoye à Mr. *Stanhope*, & qui contient une exacte déduction de tout ce qui s'eſt paſſé depuis les Traitez de *Vienne*; & il paroit qu'on n'y a rien ajouté que ſur des faits qui ſont ou publics, ou prouvez par des informations que le Roi de la *Grande-Bretagne* aſſure avoir entre ſes mains.

Je ne dois pas cacher à Vôtre Excellence, que le Conſeil de Sa Majeſté a été extrèmement frappé de toutes les preuves par leſquelles Sa Majeſté *Britannique* fait voir, que la Cour d'*Eſpagne* a été la première qui, par ſes procedez, a donné atteinte à la Paix de l'*Europe*, & qui a fait naitre des alarmes & des méfiances, capables d'alumer une nouvelle Guerre, à moins que la juſtice & la piété du Roi d'*Eſpagne* n'y appliquent les remedes néceſſaires.

Je ne dois pas non plus cacher à Vôtre Excellence, que Sa Majeſté eſt actuellement requiſe d'accomplir les engagemens qu'Elle a contractez avec le Roi de la *Grande-Bretagne*, qui lui a repreſenté que la ſureté de ſon Gouvernement, auſſi-bien que celle de ſes Sujets, eſt réellement attaquée par des projets dont il a les preuves en main, & dont il n'a differé de faire uſage, que dans l'eſperance d'en pouvoir venir à une reconciliation générale, qui auroit diſſipé tous les outrages capables d'alumer une nouvelle Guerre.

C'eſt dans cette vue, que le Roi a fait tous ſes efforts pour rétablir

tablir une bonne intelligence mutuelle entre les Cours de *France* & de *Madrid*, & Sa Majeſté n'a pas honte d'avouer qu'Elle n'a ceſſé de faire les inſtances les plus pathetiques & les plus preſſantes pour l'obtenir. Elle croyoit pouvoir ſe flater raiſonnablement, que le bon cœur du Roi *Catholique*, ſa tendreſſe pour le Roi ſon Neveu, & toutes les preuves qu'il a eues du zèle & du reſpect de la Nation *Françoiſe* le diſpoſeroient aiſément à faire une reconciliation ſi juſte & ſi naturelle. Mais Sa Majeſté eſt contrainte de confeſſer, qu'Elle n'a reçu du Roi ſon Oncle que des refus & des marques les plus évidentes d'une entière indifference.

Ce qu'il y a encore de plus ſurprenant, c'eſt que dans le tems que le Roi d'*Eſpagne* épuiſe ſon Païs de tout l'or & de tout l'argent qu'il y avoit, pour donner des ſubſides immenſes à une Puiſſance étrangère, il doit au delà de quatrevingt millions à la *France*, pour les ſecours que *Louis* XIV. lui a fournis, tant par terre que par mer, pour affermir ce Prince ſur le Trône d'*Eſpagne*. Eſt-il poſſible après cela de ſe perſuader que le Traité de *Vienne* ne ſoit qu'un Traité défenſif?

Mais, ſans vouloir rappeller dans la mémoire de Sa Majeſté *Catholique* les obligations qu'Elle a à une Nation qui ne ſe repentira jamais d'avoir ſacrifié ſes biens & ſes vies pour un Prince du ſang de ſes Rois, &, pour ne s'en tenir qu'à ce qui regarde les Alliez de Sa Majeſté, dont les interêts ne la touchent pas moins que les ſiens, Vôtre Excellence obſervera qu'indépendamment du Traité de *Hanover*, Sa Majeſté étoit auparavant engagée, par les Traitez de la Triple & de la Quadruple Alliance, à aſſiſter le Roi de la *Grande-Bretagne*, en cas de trouble dans ſes Etats, & à maintenir la République de *Hollande* dans les Droits qu'elle a acquis par les Traitez de *Munſter*, dont elle a toujours été en poſſeſſion depuis ce tems-là, & que le Roi d'*Eſpagne* même a reconnus comme certains & inconteſtables.

Si Sa Majeſté *Catholique* a depuis changé d'opinion, & qu'Elle ait trouvé à propos de s'engager à maintenir la Compagnie d'*Oſtende*, qu'un peu de tems auparavant, Elle avoit jugé être établie injuſtement & d'une manière contraire aux engagemens de

la Couronne d'*Eſpagne*, Sa Majeſté n'a aucune raiſon de ſuivre ſon exemple; & la fidelité avec laquelle le Roi de la *Grande-Bretagne* a obſervé tous les Points de l'Alliance qu'il a contractée avec la *France*, oblige Sa Majeſté à ne lui être pas moins fidelle de ſa part.

C'eſt pourquoi Elle ſe croit obligée de ſe joindre à ſes Alliez, pour demander ſatisfaction à la Cour d'*Eſpagne*, ſur les divers Griefs dont ils ſe ſont déja plaints, & de déclarer à Sa Majeſté *Catholique* que, ſi ſous prétexte de ce qu'on prétend avoir été fait en *Amerique* par l'Amiral *Hoſier*, ou pour aucune des raiſons alleguées par le Marquis de la *Paz* dans ſa lettre à Mr. *Stanhope* du 30. Septembre dernier, Elle trouve à propos d'en venir à une Rupture avec le Roi de la *Grande-Bretagne*, ou avec les autres Alliez de la *France*, Sa Majeſté, ſuivant ſes engagemens, ne peut ſe diſpenſer de les aſſiſter & de les ſoutenir contre toutes les Puiſſances qui les attaqueront, & qu'Elle en fera une cauſe commune avec eux.

Certainement rien ne pouroit cauſer un plus grand chagrin à Sa Majeſté, que d'être forcée à en venir à cette extremité; & Elle ne ſauroit que conjurer le Roi *Catholique* de réflechir meurement ſur les funeſtes conſequences d'une Guerre qui ne peut être imputée, qu'au refus conſtant que Sa Majeſté *Catholique* a fait d'entrer dans aucune voie qui auroit pu produire la reconciliation des deux Couronnes.

Lorſque Vôtre Excellence enverra à *Madrid* la réponſe que j'ai eu ordre de vous faire, vous ne pourez trop aſſurer le Roi d'*Eſpagne* de la tendre amitié que Sa Majeſté porte au Roi ſon Oncle, & du déſir ſincère qu'Elle a de concourir à une pacification génerale, conjointement avec ſes Alliez.

Je ſuis, &c.

LETTRES

LETTRES de Monſieur *Stanhope* au Marquis de la *Paz*, & du Marquis de *Pozobueno* au Duc de *Newcaſtle*, ſur les differens entre la *Grande-Bretagne* & l'*Eſpagne*.

Lettre de Monſieur Stanhope *au Marquis de la* Paz. *De* Madrid *le* 25. *Novembre* 1726.

MONSIEUR,

AYant envoyé à ma Cour la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 30. Septembre dernier, en réponſe à mon Mémoire du 24. du même mois, j'ai reçu ordre du Roi mon Maitre de vous témoigner ſa ſurpriſe ſur le contenu de cette lettre, & l'extrême chagrin qu'il a de voir, qu'après que Sa Majeſté s'eſt expliquée ſi clairement & d'une manière ſi ouverte ſur les raiſons qui l'ont portée à faire ces Armemens de Mer, dont le Roi d'*Eſpagne* s'étoit plaint; Sa Majeſté *Catholique* au lieu d'une réponſe directe, claire & ſatisfaiſante, que Sa Majeſté attendoit ſur les divers Articles de mon Mémoire, ſe ſoit laiſſé déterminer, à éluder une réponſe, & à avoir recours à des avis venus des *Indes-Occidentales* pour l'exemter de donner la ſatisfaction qui lui avoit été demandée.

Comme le Roi a un déſir très ſincère & ardent de maintenir la bonne correſpondance avec l'*Eſpagne*, il auroit ſouhaité de tout ſon cœur que la conduite de Sa Majeſté *Catholique* dans cette

occaſion, ne l'eût pas mis dans l'indiſpenſable néceſſité de l'expoſer dans ſon véritable jour, & avec toutes ſes circonſtances, par rapport à Sa Majeſté, depuis l'établiſſement de l'étroite union qui ſubſiſte entre l'Empereur & l'*Eſpagne*. Par le récit ſimple & tout nud de ce qui s'eſt paſſé, il paroitra évidemment que Sa Majeſté *Catholique*, depuis le tems qu'Elle eſt entrée dans des engagemens avec la Cour de *Vienne*, n'a attendu qu'une occaſion favorable pour rompre avec Sa Majeſté, pour attaquer ſes Etats, & pour tâcher de placer le *Prétendant* ſur le Trône de la *Grande-Bretagne.*

Les Traitez de *Vienne* ne furent pas plûtôt conclus, que le Duc de *Ripperda* prit la liberté de tenir publiquement des diſcours menaçans, & de faire des réflexions de la manière la plus inſolente ſur Sa Majeſté & ſur ſes Alliez. J'en fis mes plaintes, mais, bien loin que Mr. de *Ripperda* reçût la moindre reprimande à cette occaſion, une partie de ce qu'il avoit avancé fut en même tems confirmé par la demande peremptoire de *Gibraltar*, contenue dans la lettre que le Marquis de *Grimaldo* m'écrivit le 13. Juillet 1725, par ordre du Roi d'*Eſpagne*. Il étoit déclaré formellement dans cette lettre, que *la continuation de l'Alliance & du Commerce d'*Angleterre *avec l'*Eſpagne, *dépendoit abſolument de la reſtitution immédiate de* Gibraltar. Cette déclaration fut confirmée par le diſcours que la Reine me tint elle-même, dans une audience que j'eus peu de tems après de Leurs Majeſtez *Catholiques.*

Il ne peut y avoir de preuve plus forte de l'approbation que Leurs Majeſtez *Catholiques* ont donnée à la conduite de Mr. de *Ripperda*, que les grands honneurs auxquels Elles l'élevèrent, & l'entière confiance qu'Elles mirent en lui à ſon retour à *Madrid*: Et ce qu'il avoit déclaré à *Vienne*, par rapport à *Gibraltar*, fut vérifié; en ſorte que depuis ce tems-là on prit des meſures pour confirmer ce qu'il y avoit dit auſſi, ſavoir *que le Roi ſeroit chaſſé de ſes Etats, & le* Prétendant *placé ſur le Trône de la* Grande-Bretagne. Pour cet effet, une perſonne de diſtinction, avec qui ce Miniſtre avoit fait une connoiſſance la plus intime, pendant ſon ſéjour à *Vienne*, fut envoyée de *Rome* à *Madrid*, avec des lettres de créance du *Prétendant*, & eut de fréquentes conferen-

ferences avec les Miniſtres d'*Eſpagne*, qui, conjointement avec lui, formèrent des projets pour envahir les Etats de Sa Majeſté. Et, pour executer ce deſſein, on fit des préparatifs conformes à ces projets, & l'on envoya un Corps de Troupes ſur les Côtes de *Galice* & de *Biſcaye*, & les Bâtimens qui ont été depuis envoyez d'*Eſpagne* aux *Indes-Occidentales*, auſſi-bien que les Vaiſſeaux de guerre *Ruſſiens* qui étoient alors en *Eſpagne*, devoient ſervir au tranſport de ces Troupes. Car, quoiqu'il vous ait plu de ſoutenir que les Vaiſſeaux *Moſcovites* n'avoient entrepris ce voyage que pour trafiquer, cependant Sa Majeſté a aujourdhui entre ſes mains des preuves inconteſtables, qu'ils ont été équipez aux dépens des Adherens du *Prétendant*, & envoyez exprès de *Moſcovie*, pour s'en ſervir dans une expedition contre Sa Majeſté; & c'eſt par cette raiſon qu'ils furent envoyez de *Cadix* à *St. Andero*, afin d'y être prêts pour cette expedition. Rien n'a empêché l'execution de cette entrepriſe, que les vigoureuſes Réſolutions du Parlement, & les préparatifs qu'il a mis Sa Majeſté en état de faire pour s'y oppoſer.

A l'égard de l'Alliance ſecrète offenſive dont Mr. de *Ripperda* me fit la découverte l'Hiver paſſé, non ſeulement à moi, mais auſſi à l'Ambaſſadeur de *Hollande*; quoiqu'il vous plaiſe d'appeller cette découverte une fauſſe confidence, cependant on en laiſſe le libre jugement à toute perſonne impartiale, qui voudra ſeulement remarquer, que celui qui avoit déclaré à deux Ambaſſadeurs, qu'il y avoit réellement une Alliance ſecrète offenſive, étoit actuellement Premier Miniſtre de Sa Majeſté *Catholique*, qui l'avoit honoré de ſon entière confiance; que c'eſt lui qui avoit fait lui-même les Traitez de *Vienne*, & qui par conſequent ſavoit mieux, que qui que ce ſoit, la vérité de ce qu'il diſoit aux Miniſtres de deux Puiſſances conſiderables, à qui il donnoit audience; qu'il n'a jamais nié d'avoir fait une telle déclaration, lorſque l'on en a parlé publiquement; qu'il n'a jamais été deſavoué en cela par le Roi ſon Maitre, qui l'a continué long tems après dans ſon Miniſtère, avec la même confiance & la même autorité; en un mot, que cette découverte d'un Traité ſecret offenſif n'a jamais été alleguée pour une des cauſes de ſa diſgrace.

L'établiſſement que l'Empereur a fait d'une Compagnie des *Indes-Orientales* à *Oſtende*, qui porte le Commerce de cette Ville aux *Indes-Orientales*, en violant les Articles V. & VI. du Traité de *Munſter*, & de divers autres Traitez qui ſubſiſtent actuellement, eſt un Acte offenſif auquel la *Grande-Bretagne* & la *Hollande* ont eu & ont encore le droit de s'oppoſer par la force ouverte, & même d'avoir recours à l'aſſiſtance de leurs Alliez, pour s'y oppoſer avec d'autant plus de ſuccès. Il paroit que ç'a été là la penſée de Sa Majeſté *Catholique*, par les repreſentations réiterées faites aux Médiateurs par ſes Miniſtres au Congrès de *Cambrai*; auſſi-bien que par le Mémoire que le Marquis de *Pozobueno* préſenta à Londres le 16. Avril 1724. Dans ce Mémoire il avance entre autres choſes, *que, ſi après tout ce qui a été repreſenté à Sa Majeſté Imperiale de la part des Etats Généraux des* Provinces-Unies, *ſecondé de la manière la plus forte par les Hauts Alliez, la ceſſion des Pais-Bas venoit à être confirmée par l'*Eſpagne, *ſans ſe reſerver expreſſément le Droit excluſif ſur la navigation aux* Indes *en général, & ſans exception, la conſequence ſeroit, que les Etats Généraux ſeroient fondez en droit à demander ſatisfaction à l'*Eſpagne, *pour avoir fait par là une grande infraction au Traité de* Munſter; *& de plus étant hors d'état de jouir des effets dudit Traité à cet égard, ils ſeroient dégagez de l'obligation réciproque de s'abſtenir de la navigation aux* Indes Eſpagnoles. Ainſi Sa Majeſté *Catholique* regardoit alors l'établiſſement de cette Compagnie, comme une choſe ſi contraire à la foi des Traitez, qu'Elle inſiſta fortement que cette affaire fût portée au Congrès, pour faire en ſorte que ladite Compagnie fût abolie.

Cette demande eſt d'autant plus digne d'obſervation, que Sa Majeſté *Catholique* la fit de ſon propre mouvement, & qu'Elle envoya le ſuſdit Mémoire tout dreſſé au Marquis de *Pozobueno*, comme ce Miniſtre le déclare lui-même au commencement de ſa lettre au Duc de *Newcaſtle*, datée du 16. Avril 1724. Dans cette même lettre qui accompagnoit le Mémoire, le Marquis de *Pozobueno* dit entre autres choſes, *Que Sa Majeſté à réſolu de ſolliciter d'autant plus les Puiſſances Médiatrices, qu'Elle eſt perſuadée qu'elles y ſont également intereſſées. Dans cette vue elle a*

trouvé

trouvé à propos de m'ordonner de repreſenter en ſon nom ces allegations bien fondées, & d'avoir l'honneur de faire des inſtances auprès de Sa Majeſté Britannique, *pour la porter à envoyer des ordres à ſes Plénipotentiares au Congrès* de Cambrai, *afin qu'ils inſiſtent avec ceux de Sa Majeſté, ſur l'abolition de ladite Compagnie, & que de concert ils s'oppoſent à ſon établiſſement, comme étant très préjudiciable, & d'une ſi pernicieuſe conſequence à ſes interêts, auſſi bien qu'à ceux des Puiſſances Médiatrices.*

L'indulgence que la *Grande-Bretagne* & la *Hollande* ont eue juſqu'à préſent, pour ne point employer des moyens de force dans cette occaſion, ne peut, ni ne doit être interpretée comme un abandon de leur Droit, puiſque leur patience dans une affaire où elles ſont ſi eſſentiellement intereſſées, n'eſt provenue que de leur moderation & d'un déſir de tenter toutes les autres voies, avant que d'en venir à de pareilles extremitez. Cependant, ces deux Puiſſances ont été ſi éloignées d'acquieſcer à l'établiſſement de cette Compagnie, qu'elles ont fait ſouvent de fortes repreſentations ſur ce ſujet à la Cour Imperiale, & en dernier lieu à celle d'*Eſpagne*. Comment donc Sa Majeſté *Catholique* a-t-Elle pu accorder ſa protection à cette Compagnie, & lui céder des Privilèges dans le Commerce, contre ſes Traitez avec la *Grande-Bretagne* & la *Hollande*, juſqu'à déclarer même ſa Réſolution pour la ſoutenir dans tout évenement. C'eſt pourtant ce qui paroit clairement par la réponſe que Sa Majeſté *Catholique* me fit, lorſque je ſouhaitois de ſavoir, ſi, en cas que l'Empereur ne voulût point conſentir à une propoſition pour ajuſter cette affaire, que le Roi d'*Eſpagne* avoit lui même trouvé raiſonnable, Sa Majeſté *Catholique* voudroit alors ſe déſiſter de ſoutenir l'Empereur dans cette prétention. La réponſe du Roi d'*Eſpagne* fut, *Qu'il ne pouvoit pas dire cela, parcequ'il devoit s'en tenir à ſes engagemens avec l'Empereur.* Cette Réſolution de Sa Majeſté *Catholique* eſt auſſi évidente par ſa lettre aux Etats Géneraux, & par la déclaration que le Marquis de *St. Philippe* fit en *Hollande*, *Que Sa Majeſté* Catholique *regarderoit tout ce qui ſeroit entrepris contre le Commerce d'*Oſtende, *comme fait à Elle-même.* Sa Majeſté *Catholique* ne pouvoit faire une déclaration de cette nature dans aucune au-

tre vue, que celle de forcer la *Grande-Bretagne* & la *Hollande* à ſe ſoumettre à l'Empereur ſur ce ſujet, ou dans l'intention d'en venir à une Rupture avec Sa Majeſté: Car le Roi d'*Eſpagne* devoit prévoir facilement, que dès le moment qu'il étoit entré dans des engagemens ſi offenſifs avec l'Empereur, pour le maintien de ce Commerce, l'*Angleterre* & la *Hollande* auroient le même Droit d'agir, & de demander du ſecours à leurs Alliez contre l'*Eſpagne*, qu'elles avoient auparavant contre l'Empereur ſeul.

Le refus que l'on a fait de laiſſer entrer dans les Ports d'*Eſpagne* aucun Vaiſſeau de l'Eſcadre commandée par le Chevalier *Jean Jennings*, quoique cet Amiral eût donné auparavant les plus grandes aſſurances aux Gouverneurs de tous les Ports devant leſquels il a paru, qu'il y venoit comme Ami, & avec des intentions pacifiques, & l'enlevement violent du Duc de *Ripperda* de ma Maiſon, ſont des infractions manifeſtes des Traitez & du Droit des gens. Ces infractions, de même que la violence faite au Conſul du Roi à *St. Sebaſtien*, en le forçant de ſortir de cette Ville & d'aller à *Salamanque*, ſans aucune ombre de raiſon, dont le motif ſans doute étoit d'empêcher qu'il n'eût aucune connoiſſance des préparatifs qu'on faiſoit dans ces Quartier-là contre Sa Majeſté, ne peuvent être regardées autrement, que comme des Actes d'hoſtilitez réiterez. A quoi il faut ajouter, comme une nouvelle preuve d'hoſtilitez commiſes contre les Alliez de Sa Majeſté, l'ordre qui fut donné le 4. Octobre 1726 aux Vaiſſeaux de guerre *Hollandois* qui étoient dans le Port de *Cadix*, d'en ſortir dans l'eſpace de 24 heures, ſans aucune raiſon pour juſtifier cette violence. Le Gouverneur déclara de plus, qu'il avoit des ordres pour ne permettre à l'avenir à aucun Vaiſſeau de guerre *Anglois*, ou *Hollandois*, d'entrer dans ce Port.

A l'égard de ce que vous avancez dans vôtre ſuſdite lettre de l'argent diſtribué par ordre du Roi en *France*, en *Hollande*, en *Suede* & en *Pruſſe*, Sa Majeſté eſt dans un étonnement extraordinaire de voir que le reſpect du à des Puiſſances d'un tel rang & d'une ſi grande conſideration en *Europe*, n'a pas été capable de les mettre à couvert d'une ſi injuſte & ſi indigne diffamation; & il n'eſt pas concevable, comment on peut ſe ſervir d'une calomnie

lomnie ſi baſſe, pour répondre aux repreſentations que j'ai faites au ſujet des remiſes que l'*Eſpagne* a faites publiquement à la Cour de *Vienne*, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur a ſollicitées ouvertement, & qu'il a demandées comme des ſubſides.

Pour ce qui regarde la conduite de l'Amiral *Hoſier* aux *Indes-Occidentales*, dont vous vous plaignez dans vôtre lettre, Sa Majeſté n'ayant reçu aucun avis de pareilles actions de cet Amiral dont on ſe plaint, ne peut rien dire ſur ces faits; mais Elle s'étonne de voir que la Cour d'*Eſpagne* faſſe des plaintes de cette nature, lorſque, malgré les fréquentes repreſentations que j'ai faites, elle n'a pas trouvé à propos de mettre fin aux brigandages & aux hoſtilitez ouvertes, qui depuis quelque tems ont été commiſes preſque tous les jours par les *Eſpagnols* dans ces Quartiers-là, ni de donner au Roi la moindre ſatisfaction des dommages cauſez à ſes Sujets par la violation de tous les Traitez: Dommages en ſi grand nombre & ſi conſiderables, que ce traitement de la part de Sa Majeſté *Catholique* auroit ſuffiſamment juſtifié les meſures les plus vigoureuſes que le Roi auroit pu prendre, pour les réparer. Et certainement, quoiqu'en envoyant une Eſcadre aux *Indes-Occidentales* ſous le commandement de l'Amiral *Hoſier*, on ait eu en vue de proteger le Commerce & les Effets des Sujets de Sa Majeſté; cependant, comme cette Eſcadre doit reſter dans ces Mers, il eſt aiſé de concevoir que la conduite de l'Amiral *Hoſier* à l'avenir doit être reglée ſur celle de l'*Eſpagne*.

Par ce récit véritable & impartial de ce qui s'eſt paſſé entre les deux Cours, il paroitra, non ſeulement combien l'on a fait tort au Roi mon Maitre, mais auſſi combien grande a été ſa moderation & ſon amour pour la Paix, en s'abſtenant de témoigner ſon reſſentiment de ces infractions notoires des Traitez, des dangereux projets formez contre ſa Perſonne & ſes Etats, & des hoſtilitez commiſes contre ſes Sujets; ce qui certainement lui donnoit un plein droit de ſe ſervir non ſeulement de tout le pouvoir que Dieu a mis entre ſes mains, mais auſſi de recourir à ſes Alliez pour être prêts à remplir leurs engagemens avec lui; ce que la préſente conduite & les déclarations de la Cour d'*Eſpagne* rendent inévitable.

Mais,

Mais, comme Sa Majeſté, par un déſir ſincère de conſerver la Paix publique, s'eſt juſqu'à préſent contentée de ſe mettre en état de défenſe, en faiſant par Mer des armemens qui puſſent réellement garantir ſes Sujets & ſes Etats de toute inſulte & entrepriſe, & prévenir l'execution de tous les deſſeins & projets qui menaçoient la ſureté & les interêts de ſes Royaumes & de ſes Alliez, auſſi-bien que la tranquillité génerale de l'*Europe*; Sa Majeſté *Catholique* peut être aſſurée, que, ſi Elle eſt diſpoſée à donner ſatisfaction & faire réparation à Sa Majeſté & à ſes Alliez, & qu'Elle veuille faire ceſſer toutes les juſtes raiſons de leurs plaintes & de leurs apprehenſions, & renouveller l'ancienne bonne correſpondance & confiance avec Sa Majeſté & ſes Alliez; Sa Majeſté, conjointement avec eux, eſt encore diſpoſée de ſon côté à faire tout ce qui peut contribuer au rétabliſſement de cette bonne correſpondance qu'Elle a toûjours ſouhaitée, & ſouhaite encore de conſerver & maintenir entre les deux Couronnes de la *Grande-Bretagne* & d'*Eſpagne*.

Voila exactement, *Monſieur*, ce que j'ai eu ordre du Roi mon Maitre de répondre à vôtre ſuſdite lettre du 30. Septembre dernier.

Je ſuis, &c.

GUIL. STANHOPE.

Lettre du Marquis de Pozobueno *au Duc de* Newcaſtle. Londres *le* 1. *Janvier* 1727.

MYLORD,

LE Roi mon Maitre, après avoir vu & été pleinement informé du contenu de la Lettre que Mr. *Stanhope* écrivit le 25. de Novembre à Mr. le Marquis de la *Paz*, a bien voulu

lu m'ordonner d'y répondre en cette Cour, Article par Article, pour éviter toute ulterieure équivoque.

En m'acquitant donc des ordres de Sa Majeſté, j'aurai l'honneur de dire à Vôtre Excellence, que le Roi mon Maitre ne peut pas comprendre la raiſon de la ſurpriſe de Sa Majeſté *Britannique*, que Mr. *Stanhope* exagere dans ſa lettre, lorſqu'on l'informa du contenu de celle de Mr. le Marquis de la *Paz* du 30. Septembre dernier, étant certain que Sa Majeſté *Britannique* ne pouvoit pas ignorer les ordres qu'Elle avoit donnez à l'Amiral *Hoſier*, lorſqu'Elle le fit partir avec une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre pour les Mers des *Indes*; en conſequence deſquels on doit croire, que ledit Amiral a executé les hoſtilitez dont il s'agit, qui ſans doute ont précedé, & ſont anterieures aux plaintes que Mr. *Stanhope* fit dans ſon Mémoire au Roi mon Maitre le 24. Septembre. De ſorte que Sa Majeſté *Britannique* n'avoit aucun motif d'être ſurpriſe, & qu'au contraire, Elle ne devoit pas s'attendre à autre choſe, ſi ce n'eſt que le Roi mon Maitre ſe plaindroit hautement, & demanderoit ſatisfaction d'une infraction de Paix auſſi claire, & des hoſtilitez auſſi manifeſtes, dès qu'il en auroit connoiſſance, particulièrement ayant été pratiquées dans un tems que Sa Majeſté ſe repoſoit entièrement ſur la bonne foi des Traitez qui ſubſiſtent avec l'*Angleterre*; puiſque le Roi mon Maitre n'avoit pas la moindre diſpoſition, ni donné aucun ordre à ſes Miniſtres & Commandans aux *Indes*, contraires aux Traitez, pour la continuation du Commerce qui y eſt permis & accordé, ni prévenu par des hoſtilitez & des inſultes réciproques à celles qui ont été pratiquées, & auxquelles on ne s'attendoit pas de la part de ladite Eſcadre; comme cela eſt démontré très clairement par la livraiſon amiable & volontaire du Vaiſſeau de permiſſion, qu'on fit à *Portobelle* à l'Amiral *Hoſier*, quoi-qu'à la rigueur ce Vaiſſeau devoit avoir attendu que les Gallions fiſſent voile pour l'*Eſpagne*.

Sur les plaintes qui avoient auſſi été précedemment expoſées dans la Repreſentation de Mr. *Stanhope* du 24. Septembre, & qu'on a propoſée comme une explication claire & diſtincte des

raiſons qui obligèrent le Roi d'*Angleterre* à envoyer & à faire paroitre en differentes Mers des Armemens ſi conſiderables; quoique Mr. le Marquis de la *Paz* eût déja répondu pleinement, & démontré ſon inſuffiſance & le peu de fondement, néanmoins, j'ai ordre de ſatisfaire encore plus préciſement ſur ce Point, dans l'étendue de la préſente Réponſe, ſur les Articles relatifs à ce ſujet.

Répondant au ſecond Article de la Lettre de Mr. *Stanhope*, je dois aſſurer, que le Roi mon Maitre n'a rien plus à cœur, ni ne ſouhaite rien davantage, que la Paix & la Tranquillité de ſes Etats & de toute l'*Europe*; & qu'en conſequence, il accepteroit avec la ſatisfaction la plus accomplie, les proteſtations que Sa Majeſté *Britannique* fait d'une ardeur ſincère de conſerver la Paix & la bonne intelligence avec la Couronne d'*Eſpagne*, s'il étoit poſſible de combiner des expreſſions ſi amiables avec des inſultes & des hoſtilitez commiſes en pleine Paix.

Pour ce que dit Mr. *Stanhope* dans ſon troiſième Article, des diſcours menaçans que peut avoir tenu le Duc de *Ripperda* à *Vienne*, on ne peut nullement rendre reſponſable Sa Majeſté, de ce que ledit Duc (dont le génie prompt & violent eſt d'ailleurs ſi notoire,) peut avoir dit dans la ferveur d'une converſation; peutêtre auſſi, qu'il y a eu des gens aſſez malintentionnez, qui y auront ajouté des choſes de leur propre invention.

Mais à l'égard de ce qu'on déclara alors à Mr. *Stanhope* de vive voix & par écrit, que la bonne correſpondance & amitié avec l'*Angleterre* dépendoit abſolument de la promte reſtitution de *Gibraltar*; je ne puis me diſpenſer de le confirmer de nouveau à Vôtre Excellence par ordre du Roi mon Maitre, comme une Déclaration fondée en toute juſtice, inſiſtant ſur cette reſtitution, après que le Roi de la *Grande-Bretagne*, ſur ce point, eût donné, comme il donna, une promeſſe poſitive; outre qu'auſſi, d'un autre côté, la conceſſion que Sa Majeſté avoit faite précedemment de cette Place s'eſt trouvée annullée, à cauſe des infractions commiſes dans les conditions, avec leſquelles on promit que la Garniſon *Angloiſe* reſteroit dans la poſ-

ſeſſion

ſeſſion de *Gibraltar* ; puiſque, contre toutes les proteſtations faites, elle a non ſeulement étendu les Fortifications, en excedant les limites preſcrites & ſtipulées ; mais qui pis eſt, que contre la teneur expreſſe & litterale des Traitez, elle reçoit & admet les *Juifs* & les *Maures*, de la même manière que les *Eſpagnols* & autres Nations confondues & mêlées, contre nôtre ſainte Religion, ſans parler des fraudes & contrebandes continuelles qui s'y font, au grand préjudice des Revenus de Sa Majeſté.

Mr. *Stanhope*, dans le 4me article de ſa lettre, parle encore de nouveau du Duc de *Ripperda*. Surquoi je repete, que quoique Sa Majeſté eût trouvé à propos de recompenſer ce Miniſtre des Emplois de ſa Royale confiance, lorſqu'il retourna de *Vienne* à *Madrid*, en vue d'une Paix que le Roi mon Maitre ſouhaitoit, & qu'il avoit conclue à ſa ſatisfaction ; il n'eſt pas dit pour cela, que Sa Majeſté doive répondre de ſes diſcours, & des intrigues vaines & étranges du même Duc, qui induiſirent enfin Sa Majeſté non ſeulement à le dépoſer de ſes Emplois, mais auſſi à s'aſſurer de la Perſonne d'un Miniſtre auſſi dangereux que coupable.

Quant au Duc de *Wharton*, dénoté par l'Anonime qui vint de *Rome*, c'eſt un fait notoire & ferme, que le Roi mon Maitre, par ſa religieuſe & ſcrupuleuſe délicateſſe, n'a jamais voulu admettre ce Seigneur, comme toute ſa Cour en eſt témoin, & qu'il n'a rien voulu ſavoir du contenu de ſes lettres de créance, ni des projets, avec leſquels on ſuppoſe que ce Duc fut dépêché & envoyé de *Rome* à *Madrid* ; ſans qu'on puiſſe tirer à conſequence par aucune choſe, qu'il ait eu quelque converſation avec le Duc de *Ripperda*, par ce qui eſt déja dit du peu de réflexion que l'on y faiſoit, ſi toutefois c'eſt cela que Mr. *Stanhope* prétend donner à entendre, par les Miniſtres du Roi avec leſquels le ſuſdit Duc de *Wharton* doit avoir traité & conferé.

Sa Majeſté ignore de même, ce que l'on veut inferer des Vaiſſeaux *Moſcovites*, ſur leſquels Mr. *Stanhope* revient à la charge dans ſa lettre, ni quelle intelligence, ni relation ils peu-

vent avoir eue avec les Ennemis du Gouvernement de Sa Majeſté *Britannique* ; ne ſachant autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils entrerent & ſortirent des Ports d'*Eſpagne* ſur le même pié que les fréquentent les Vaiſſeaux marchands des autres Nations.

Il eſt très certain, que dans cet intervalle de tems, on équipa des Vaiſſeaux de guerre, & qu'on fit marcher des Troupes ſur les Côtes de *Cantabrie* & de *Galice*, parceque le Roi mon Maitre ſe trouva obligé d'ordonner ces diſpoſitions, en conſequence des avis ſûrs qu'il reçut des Armemens maritimes que l'on préparoit avec tant de diligence en *Angleterre* ; n'étant pas naturel que Sa Majeſté laiſſât ces Côtes, les plus voiſines de l'*Angleterre*, entièrement découvertes, & les Chantiers de *St. Andero* expoſez à être attaquez ou brulez une autre fois.

Mr. *Stanhope*, dans l'Article 5me, continue ſes Diſcours ſur la confidence que le Duc de *Ripperda* lui fit, comme auſſi à l'Ambaſſadeur de *Hollande*, Mr. *vander Meer*, d'une Alliance offenſive avec l'Empereur. Sur quoi je dois répondre, que quoique le Roi mon Maitre ne ſe ſoit point expliqué ſur cette matière, néanmoins on a réfuté & repouſſé d'abord la fauſſeté d'une telle déclaration de la part de la Cour Imperiale, en aſſurant le Miniſtre *Anglois* à *Vienne* du contraire, & à la Cour même de *Londres*, par le Miniſtre de l'Empereur qui y réſide actuellement.

Au reſte, ſi le Roi mon Maitre ne ſépara point, & n'éloigna point d'abord le Duc de *Ripperda* de ſes Emplois, & s'il n'allegua pas la fauſſe déclaration d'un Traité ſecret & d'une Alliance défenſive pour une des cauſes de ſa diſgrace, il eut des raiſons fondées pour ne le point faire, dont Sa Majeſté ne ſe croit pas obligée de donner connoiſſance au Public.

Pour ce qui eſt de la Compagnie d'*Oſtende*, dont la matière eſt le contenu des Articles 6., 7. & 8me de la Lettre de Mr. *Stanhope*, dans leſquels on aſſure, ſans en donner aucune preuve, que la Navigation & le Commerce que ladite Compagnie fait dans les *Indes-Orientales*, ſont des infractions & violations des Articles 5. & 6. du Traité de *Munſter* & de pluſieurs

ſieurs autres qui ont ſuivi & y ſont relatifs ; il eſt notoire que Sa Majeſté Imperiale ſouhaita toûjours d'entrer dans quelque Accommodement raiſonnable ſur le Commerce de ladite Compagnie, & qu'Elle en fait encore actuellement des ouvertures à la Cour de *France*. Le Roi mon Maitre ayant offert ſa Médiation, dans le deſſein d'appaiſer les oppoſitions & les diſputes qu'on manifeſtoit contre cette Navigation, les Etats Géneraux des Provinces unies ne voulurent point admettre l'offre de Sa Majeſté; déclarant, ſans aucune reſerve, au Miniſtre de l'Empereur à la *Haye*, qu'on n'écouteroit & qu'on n'admettroit aucune Propoſition de la part de Sa Majeſté Imperiale, ſans qu'avant toutes choſes l'Octroi accordé à la Compagnie d'*Oſtende* ne fût révoqué. Ainſi, ſi cette Compagnie a été, comme ledit Mr. *Stanhope*, un achopement à la Paix, ce fut la République qui le mit. Au reſte, ſi Sa Majeſté fit entendre qu'Elle étoit d'un ſentiment contraire à ladite Compagnie, dans le tems qu'Elle étoit en Guerre & en inimitié avec l'Empereur, on ne doit pas trouver étrange ni nouveau, qu'Elle ait changé d'opinion, après avoir fait la Paix, & s'être unie avec Sa Majeſté Imperiale, par des liens d'une amitié la plus ſincère. C'eſt dequoi les Traitez de Paix nous fourniſſent à chaque pas des exemples, & dans ces derniers tems on n'a pas chancelé ni mis en doute, pour parvenir au bien de la Paix & de la Tranquillité, de diſpoſer, non pas d'un ſimple Commerce, mais bien des Royaumes & des Etats entiers.

Pour ce qui eſt d'avoir refuſé la permiſſion d'entrer dans les Ports d'*Eſpagne* aux Vaiſſeaux de l'Amiral *Jennings*, & d'avoir tiré & extrait par force le Duc de *Ripperda* ; (deux points que Mr. *Stanhope* a touchez enſemble dans les Articles 9. & 10. en les exagerant comme des infractions manifeſtes aux Traitez & au Droit des gens, & qu'on ne pouvoit les regarder que comme des actes d'hoſtilité, de même que la violence qu'on a faite au Conſul de la Nation *Angloiſe* à *St. Sebaſtien*, en le forçant d'en ſortir & d'aller à *Salamanque* : Ajoûtant à tout ceci, pour une preuve des hoſtilitez pratiquées contre les Alliez de Sa

Majeſté *Britannique*, l'ordre donné pour faire ſortir du Port de *Cadix* les Vaiſſeaux de guerre *Hollandois*, & de ne point permettre à l'avenir l'entrée à aucun Vaiſſeau de guerre d'*Angleterre* & de *Hollande:* Sa Majeſté m'a ordonné d'y répondre par ordre.

Premièrement, que le refus d'entrer dans les Ports aux Vaiſſeaux de guerre du Commandement de l'Eſcadre de l'Amiral *Jennings*, étoit très juſtement fondé, dans le ſilence que le même Amiral, auſſi-bien que Mr. *Stanhope*, quoique requis, obſerverent ſur l'arrivée, deſtination, & les deſſeins de ladite Eſcadre: Intentions que les plus grandes Puiſſances n'ont jamais pratiquées avec aucun Etat Souverain le moins conſiderable, & ainſi on ne pouvoit éviter de concevoir des ſoupçons violens & des craintes; puiſque les aſſurances pacifiques & amiables données par l'Amiral *Jennings* aux Gouverneurs des Ports, qui n'ont point d'autorité d'en faire jugement, de les admettre, ni de s'y confier, pouvoient tout au plus tenir lieu en certain cas inopinez, & dans des occaſions où à la vue d'un danger évident d'un Vaiſſeau qui imploreroit l'abri du Port, les Gouverneurs pouroient choiſir le parti convenable; mais quant à l'Eſcadre des Vaiſſeaux de guerre, qui notoirement avoient été équipez & envoyez avec des Troupes de débarquement, de deſſein connu & prémedité, de telles aſſurances particulières aux Gouverneurs pour entrer dans les Ports, ſous le prétexte frivole de faire de l'eau & prendre des proviſions de bouche, après ſi peu de jours qu'elle étoit ſortie de ſes propres Ports, ſont plus que ſoupçonneuſes, & pouroient être injurieuſes entre deux Puiſſances qui ſe trouvent en Paix, & qui ont actuellement leurs Miniſtres dans leurs Cours reſpectives, par le moyen deſquels on pouvoit & on devoit envoyer une Déclaration franche de la deſtination & des deſſeins d'un tel Armement, même avant que l'Amiral *Jennings* eût paru ſur les Côtes d'*Eſpagne.*

Et à l'égard de l'extraction du Duc de *Ripperda*, le Roi mon Maitre manifeſta, plus qu'il n'y croyoit être obligé, à tous les Miniſtres étrangers qui ſe trouvoient alors à ſa Cour, les motifs & les circonſtances de ce pas inconteſtable à ſon Droit & à

ſon

ſon Autorité Royale; de ſorte qu'on ne le peut conſiderer comme une infraction du Droit des gens, dès que Sa Majeſté eût déclaré, apres qu'une pleine connoiſſance & avis du Conſeil Royal de *Caſtille* eût précedé, que le Duc de *Ripperda* étoit criminel de Leze Majeſté, & par conſequent incapable de jouir d'aucune immunité ni azile, quel qu'il pouvoit être.

Touchant la prétendue violence avec laquelle Mr. *Stanhope* dit qu'on a forcé le Conſul que Sa Majeſté *Britannique* deſtinoit pour *St. Sebaſtien*, pour le faire ſortir & ſe retirer à *Salamanque*, Mr. *Stanhope* ſait fort bien qu'aucun Conſul, de quelque Nation qu'il ſoit, n'eſt admis ſans que préalablement il ait obtenu le conſentement & la Cédule d'approbation du Roi, même dans les Ports où il y a des Conſuls établis, moins dans celui de *St. Sebaſtien*. Outre la raiſon ſuſmentionnée, il en a une autre encore plus forte, puiſque ni la Nation *Angloiſe*, ni aucune autre n'ont jamais joui du droit, ni obtenu l'uſage d'avoir un Conſul dans la Province de *Guipuſcoa*. Ainſi, non ſeulement on ne doit pas trouver étrange qu'on ait réfuſé l'admiſſion d'un tel Conſul, & qu'on lui ait ordonné de ſe retirer ailleurs, mais auſſi Sa Majeſté pouvoit avec juſtice ſe reſſentir, que dans cette occaſion on allegue la même choſe, qu'on a faite en d'autres, d'avoir déja donné l'excluſion aux Conſuls de la Nation *Angloiſe*, dans ce même Quartier, & que l'on lui préſente encore le même Papier.

Ce que finalement ajoute Mr. *Stanhope* ſur l'ordre donné à *Cadix*, pour faire ſortir de ce Port les Vaiſſeaux de guerre *Hollandois*, & de ne point permettre l'entrée à aucun Vaiſſeau de guerre *Anglois* ni *Hollandois*, a eu & a une juſtification entière dans ce qui eſt déja ſignifié ci-deſſus, en parlant des Vaiſſeaux de l'Eſcadre, commandée par l'Amiral *Jennings*; & les Etats Géneraux ne doivent pas être ſurpris de cette nouveauté, étant ſi naturel qu'ils ſoient traitez ſans aucune difference des *Anglois*, après leur acceſſion au Traité de *Hanover*.

Mr. *Stanhope* dans l'Article 11. de ſa lettre, s'échauffe & s'explique avec quelque paſſion ſur ce que Mr. le Marquis de la *Paz* lui inſinua dans ſa Lettre du 30. Septembre dernier à l'égard

de

de l'Argent distribué en *Hollande*, en *Suede* & en *Prusse*; &, n'étant pas une chose nouvelle ou indigne, qu'un Prince ou un Etat donne ou reçoive de l'Argent pour égaler les services qu'on se rend les uns aux autres, on ne peut pas croire que Mr. le Marquis de la *Paz* ait eu l'intention d'en blâmer Mr. *Stanhope*, ni de s'en plaindre par ordre du Roi son Maitre; mais seulement de répondre à Mr. *Stanhope* sur le compte qu'il voudroit demander à Sa Majesté, de la part du Roi de la *Grande-Bretagne*, touchant les subsides envoyez à l'Empereur.

Lorsque Mr. *Stanhope* dit à Mr. le Marquis de la *Paz*, dans l'Article 12, que respectivement à la conduite de l'Amiral *Hosier* dans les *Indes-Occidentales*, il ne pouvoit pas donner réponse, parceque Sa Majesté *Britannique* n'avoit pas encore reçu aucun avis sur la moindre chose de celles qui donnerent sujet à la plainte du Roi mon Maitre; il ne se souvenoit pas apparemment de ce qu'il avoit dit au Marquis de la *Paz* le 23. Octobre, la Cour étant à *St. Laurenzo el Real*, comme quoi il avoit reçu ordre par un extraordinaire, de communiquer à Sa Majesté les operations de l'Escadre commandée par l'Amiral *Hosier* dans les *Indes*, lequel ne s'étoit pas pressé de le faire, sachant que le Roi mon Maitre en étoit deja informé à droiture. Ainsi, on ne peut pas bien concevoir par quelle raison Sa Majesté *Britannique* a été si surprise de ce que l'*Espagne* forme des plaintes de cette nature.

Le Roi mon Maitre, à plus juste titre, doit être surpris de ce que l'on prétend justifier des hostilitez si éclatantes par le prétexte de n'avoir pas fait justice sur les plaintes réiterées de Mr. *Stanhope*, par raport à tous les Vaisseaux *Anglois*, comme on l'exagere, avoir été pris & pillez par les Gardes-Côtes de Sa Majesté dans les *Indes*; étant évident, qu'on n'a pas encore vu aucun cas spécifié de pareilles prises.

Ce qui est certain, c'est que les Vaisseaux *Anglois* & d'autres Nations, qui ont été attaquez & pris dans ces Mers, étoient de contrebande & de prise, à cause du Commerce illicite qu'ils pratiquoient ou tâchoient de pratiquer dans les *Indes*. Les endroits seulement où ils ont été rencontrez & pris, est une preuve suffisante d'une Navigation défendue par la teneur des Traitez.

Ainsi,

Ainſi, il eſt néceſſaire de ſe perſuader, que le ſéjour de l'Amiral *Hoſier* dans les *Indes* n'a d'autre but, que de proteger un Commerce défendu & de contrebande, & ſi contraire à ce qui a été ſi ſolemnellement ſtipulé & traité.

Pour ce qui eſt du Commerce tacite & promis, Sa Majeſté a laiſſé jouir juſqu'à préſent la Nation *Angloiſe* en toute ſûreté des avantages & préferences notoires, avec leſquels le Roi mon Maitre l'avoit diſtinguée de toutes les autres Nations, quoique de ce côté-là on ait abuſé de ce bénefice, en l'y étendant beaucoup au delà des conceſſions ſtipulées. Le ſéjour ulterieur de l'Eſcadre *Angloiſe* dans ces Mers, ſera donc une continuation des hoſtilitez volontaires & autoriſées par Sa Majeſté *Britannique*, & comme telles le Roi mon Maitre les regarde déja & les regardera.

Après tout ce qui a été dit, il ne reſte ſeulement qu'à faire comparaiſon de la force que des prétextes mendiez & des ſoupçons ſans fondement peuvent avoir, à la vue des hoſtilitez réelles & poſitives, deſquelles on nous menace encore. Par cet examen, on poura faire un jugement de la ſincerité & impartialité de ce qui a été expoſé par Mr. *Stanhope*. Toutes les Perſonnes raiſonnables & indifferentes connoitront & conviendront, que le Roi mon Maitre eſt celui qui ſe trouve attaqué contre toute raiſon & juſtice, & qui experimente déja actuellement des préjudices ſi notoires, par l'embaras qu'on a mis à la Foire de *Panama*, & au retour de ſes armemens, de la Flote & des Gallions; en quoi la Nation *Angloiſe* même, avec toutes les autres qui ſont intereſſées dans le cours de ce Commerce, ſouffrent, conjointement avec les Sujets de Sa Majeſté, les grands dommages qui réſultent de ce retardement & de ſes ſecours.

Le Roi mon Maitre ſe trouve juſtifié devant Dieu & devant les Hommes, pour repouſſer ces injures & hoſtilitez avec toute la force que la bonté & providence Divine lui a miſe en main, & en droit de requerir de ſes Alliez les ſecours auxquels ils ſe ſont engagez.

Sa Majeſté, qui n'a pas avec moins d'ardeur & de ſincerité que ſes Alliez, toûjours ſouhaité la Paix & la Tranquillité de l'*Europe*, ſeroit ſatisfaite des expreſſions avec leſquelles Mr. *Stan-*

hope conclut ſa lettre, ſur les mêmes déſirs & inclinations de Sa Majeſté *Britannique*, toutes les fois que les paroles auroient quelque ombre de rapport avec les faits.

Le Roi mon Maitre proteſte & aſſure de n'avoir jamais fait, ni cherché de faire aucun tort à la Nation *Angloiſe*, & que tous les deſſeins qu'on lui ſuppoſe contre Sa Majeſté *Britannique* & ſes Domaines, ſont inventez, & ſans ſa connoiſſance: Mais Sa Majeſté déclare auſſi en même tems, que dans l'état violent où les choſes ſont à la fin réduites par le Miniſtère d'*Angleterre*, Elle ne veut, ni ne peut écouter aucune Plainte, Inſtance, ou Accommodement, pendant que Sa Majeſté *Britannique* ſera avec les armes à la main dans les Royaumes de Sa Majeſté, comme Elle l'eſt effectivement avec une Eſcadre ſur les Côtes & Mers d'*Eſpagne*, & un autre dans celle des *Indes*, & que l'on continue dans les ſuſdits Royaumes les hoſtilitez, comme on l'en menace, par le ſéjour ulterieur de l'Eſcadre *Angloiſe* dans la Mer de l'*Amerique*; particulièrement lorſqu'il eſt notoire, que pour renforcer la même Eſcadre, on apprête quatre autres Vaiſſeaux de guerre en *Angleterre*, & deux autres pour celle qui eſt dans les Mers & ſur les Côtes d'*Eſpagne*. J'ai l'honneur d'être avec la conſideration la plus parfaite, &c.

MYLORD,

DE VOTRE EXCELLENCE

Le très humble & très obéiſſant ſerviteur,

DE POZOBUENO.

TABLE.

TABLE

DES

PRINCIPALES MATIERES.

Lettre du Marquis de la Paz *au Marquis de* Pozobueno, *sur l'enlevement du Duc de* Ripperda. Pag. 3

Autre lettre du Marquis de la Paz *au Marquis de* Pozobueno, *sur le même sujet.* 8

Mémoire de Mr. Stanhope *au Roi d'*Espagne, *au sujet de la retraite du Duc de* Ripperda *dans la maison de cet Ambassadeur.* 9

Lettre du Duc de Newcastle *au Marquis de* Pozobueno, *sur le même sujet, & pour justifier la conduite de Mr.* Stanhope *dans cette occasion.* 10

Lettre du Marquis de la Paz *au Duc de* Ripperda, *pour lui notifier que le Roi d'*Espagne *le gratifioit d'une pension de 3 mille pistoles par an.* 17

Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *pour l'informer que S. M.* Cath. *avoit ordonné de faire poster des Soldats aux avenues de Sa maison.* ibid.

Autre lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *pour le prier de persuader au Duc de* Ripperda *de sortir de sa maison.* 18

Troisième lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *sur le même sujet.* 19

Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *touchant l'arrivée de l'Escadre* Angloise *sur les Côtes d'*Espagne. 20

Réponse de Mr. Stanhope *sur ce sujet.* 21

Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *pour lui demander les intentions de S. M.* Britannique, *touchant l'envoi des deux Escadres* Angloises *sur les Côtes d'*Espagne *& en* Amerique. 23

Mémoire de Mr. Stanhope *au Roi d'*Espagne, *contenant les raisons qui ont porté S. M.* Britannique *à équiper & envoyer ces deux Escadres*

70-454
Roux-Devillac
Fes. 7

Eſcadres ſur les ſuſdites Côtes; & pour demander ſatisfaction de l'enlevement du Duc de Ripperda. 25

Lettre du Marquis de la Paz *à Mr.* Stanhope, *pour fortifier les plaintes de la Cour d'*Eſpagne *à l'occaſion des ſuſdites Eſcadres, & la juſtifier de ce qu'on lui impute touchant le* Prétendant *&c.* 27

Dépoſition de Don Diego Ramos *devant les Juges de* Trinidad *de* Cuba, *par laquelle la Cour d'*Eſpagne *prétend prouver que les* Anglois *ont commencé les hoſtilitez en* Amerique. 32

Lettre de Don Antonio Serrano, *au ſujet de l'arrivée de l'Eſcadre* Angloiſe *devant* Portobelle *&c.* 34

Lettre du Comte de Morville *au Nonce du Pape à* Paris, *pour lui notifier la réſolution que S. M.* Très Chrêtienne *a priſe de ſe tenir fermement attachée à ſes engagemens avec le Roi de la* Grande-Bretagne *&c.* 35

Lettre du Comte de Morville *à Mr.* Walpole *Ambaſſadeur de S. M.* Britannique *à* Paris, *à qui il fait les mêmes proteſtations que ci-deſſus &c.* 36

Autre lettre du Comte de Morville *au Nonce* Maſſei, *peur lui communiquer les preuves que l'on a des atteintes que la Cour d'*Eſpagne *a portées à la Paix de l'*Europe, *& pour lui confirmer que la* France *fera toûjours une cauſe commune avec la* Grande-Bretagne *dans cette occaſion &c.* 37

Lettre de Mr. Stanhope *au Marquis de la* Paz, *contenant les juſtes plaintes de S. M.* Britannique *contre la conduite de la Cour d'*Eſpagne *à ſon égard & envers ſes Alliez, & les raiſons qui ont porté Sa Majeſté* Britannique *à faire de ſi grands Armemens par Mer &c.* 41

Lettre du Marquis de Pozobueno *au Duc de* Newcaſtle, *par laquelle il prétend réfuter tout ce que Mr.* Stanhope *avance dans ſa ſuſdite lettre, & juſtifier la conduite du Roi d'*Eſpagne *&c.* 48

D727
L651e

12

(74)